37e ANNÉE — T. LII

N° 1211 — 30 octobre 1955



LA DOCUMENTATION catholique

ABONNEMENTS : France et Union française : 1 an : **975 frs** - 6 mois : **550 frs** - Étranger : 1 an : **1.050 frs**

PRIX DU NUMÉRO : **45 frs** pour l'année en cours. **60 frs** pour les numéros de l'année précédente. **80 frs** pour les numéros des années antérieures

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE, 5, RUE BAYARD, PARIS-8e - C.C.P. PARIS 1668

ACTES DU SAINT-SIÈGE

LA RÉCONCILIATION DES PEUPLES ne peut se faire que dans la vérité et la charité

Discours du Souverain Pontife au « Centre italien d'études pour la réconciliation internationale » (13. 10. 1955)

Le jeudi matin 13 octobre, le Souverain Pontife, Pie XII, a daigné accorder, dans sa résidence de Castel Gandolfo, une audience spéciale, à la Présidence, au Conseil et aux membres du « Centre italien d'études pour la réconciliation internationale » (*)*. Cette Association, au terme de sa dixième année d'existence, avait exprimé le désir de présenter son filial hommage à Celui qui est considéré comme le plus auguste et le plus ardent défenseur de la réconciliation et de la collaboration entre les peuples, telles sont, en effet, les fins qui déterminent le nom et l'activité de ce Centre. Voici la réponse du Saint-Père* (**) *:*

DISTINGUÉS ET ILLUSTRES MESSIEURS,

Le programme et le but de votre excellent « Centre », la réconciliation et la pacifique collaboration internationales répondent à l'aspiration commune des peuples qui, après avoir traversé les graves secousses des deux guerres ou y avoir été mêlés d'une façon ou d'une autre, ne désirent rien si ardemment, qu'une cohabitation pacifique et féconde. Par le résumé historique que vous nous avez aimablement fait parvenir, Nous savons que les débuts du « Centre » remontent aux jours troublés d'août 1943 ; il ne devint réellement actif que deux ans plus tard, en 1945, selon le projet du secrétaire général permanent, sous la forme d'une libre association d'hommes désireux de travailler au bien du pays, experts dans les relations internationales, disposés à mettre en œuvre les principes publiés par ses fondateurs au moment de son établissement. Absolument étranger à la politique, votre Centre n'est inféodé à aucun parti, mais il a cherché et il cherche encore à établir des liaisons avec le monde international, avec les Instituts similaires d'autres pays, pour réaliser ses nobles desseins.

Il exerce spécialement une importante activité par des séries de conférences — et vous avez eu la bonté de nous remettre un recueil de celles qui ont déjà été prononcées par d'éminents personnages, — Nous en avons pris connaissance avec le plus grand intérêt. A cause de tous ces mérites, le Centre a reçu dernièrement la haute reconnaissance officielle et son érection comme personne morale.

Ainsi, vous travaillez ardemment à la réconciliation et à la collaboration des peuples, dans le but de restaurer ce que deux catastrophes mondiales avaient dévasté, et renouer ce que ces formidables événements avaient brisé. Permettez donc au Père commun, qui n'a rien de plus cher que la paix, de vous parler de l'œuvre correspondante, bien que

(*) C'est en 1945 que fut fondé le *Centre italien d'études pour la réconciliation internationale.* Cette association se compose en majeure partie de diplomates retraités ou encore en activité auxquels se sont joints de nombreuses personnalités politiques, des spécialistes, experts en matières politiques économiques et culturelles. Parmi ses membres honoraires figurent des ambassadeurs et ministres plénipotentiaires étrangers.

(**) Traduction et notes de *la D. C.* Les titres et sous-titres sont de *l'Osservatore Romano* du 14. 10. 1955 ; les petits sous-titres de *la D. C.*

distincte, de l'Eglise dans la commune poursuite de la concorde et de la pacification entre les peuples.

Deux parties composent donc notre discours :

I. Opposition et conflits entre peuples.

II. Principes de conciliation employés par l'Eglise pour les apaiser.

I. — Opposition et conflits entre peuples.

Dans Notre dernier Message de Noël (1), Nous avons essayé de présenter quelques traits caractéristiques de la condition actuelle des peuples dans leurs rapports mutuels, sous un triple aspect : la coexistence dans la peur, la coexistence dans l'erreur, la coexistence et la cohabitation dans la vérité. Nous appelions alors particulièrement l'attention sur la mission qui incombe à l'Europe et à l'Occident chrétiens, comme héritiers d'une mentalité et d'une règle de vie chrétiennes formées à travers les siècles, qu'il importe aujourd'hui de réveiller, en insistant sur la richesse intérieure toujours actuelle de cet héritage et en mettant en valeur, courageusement et activement, ses réserves dans la vie nationale et internationale.

La Conférence de Genève, de juillet dernier, qui avait cependant suscité tant d'espoir dans le monde lors de son ouverture, a fait apparaître la profondeur des dissentiments qui existent entre les peuples, et combien il est souvent difficile de trouver le moyen de les apaiser.

Il importe donc d'étudier les aspects toujours plus vastes et plus profonds de la psychologie et de la nature des peuples, ainsi que les mouvements secrets et opposés qu'ils révèlent, et en même temps de prévoir les conflits que ces mouvements peuvent amener et que trop souvent, en fait, ils amènent. L'étude préliminaire de ces problèmes est d'une nécessité fondamentale pour l'œuvre de la paix, non moins que l'observation des changements de pensée et de sentiment qui agitent les peuples.

Transformation rapide et profonde du monde. — Aspirations des peuples vers l'union de tous.

Or, il est certain que, dans le cours de la première moitié de ce siècle, la face du monde s'est profondément transformée, dans le domaine national, économique, social, culturel, idéologique. L'élément international, à la suite d'une interdépendance mutuelle croissante des peuples, a pris une importance toujours plus accusée, bien qu'en même temps le sentiment national s'est réveillé en certains endroits, avec l'intensité des premières flambées, malgré les repressions et les obstacles. Ailleurs, domine la question économique et, en intime connexion avec elle, la question sociale, et toutes deux s'établissent sur des théories et des idéologies stabilisées, qui se développent conjointement, de telle façon cependant qu'on se demande souvent si l'idéologie l'emporte en influence sur la vie ou la vie sur l'idéologie. D'autre part, comme souvent l'économie, la sociologie, l'idéologie et la vie d'un peuple diffèrent de celles d'un autre, cette divergence même engendre souvent d'âpres tensions entre eux et les entraîne quelquefois à en chercher la solution dans des conflits belliqueux.

Dans les siècles passés, les relations internationales, pacifiques ou menaçantes pour la paix, n'avaient pas atteint l'extension et l'influence qu'elles ont aujourd'hui. La vie étroitement circonscrite et autonome de peuples isolés ou de petits groupes de peuples était possible ; dans les contacts avec les autres peuples, les agitations et les oppositions naissantes ne trouvaient pas le moyen de développer librement leurs violences ; tout demeurait alors plus restreint dans l'espace et dans le temps. Les empires mondiaux antérieurs à l'ère chrétienne, et l'empire romain lui-même, si on les mesure selon la notion actuelle de l'étendue de la terre et de l'humanité, restent eux aussi inférieurs à ceux du monde d'aujourd'hui. Et cependant ces « Etats cosmiques » abondaient en conflits armés, et ceux-ci comportaient les relations mutuelles qui, dans l'histoire universelle, se reproduisent dans les mêmes situations de « vainqueurs et de vaincus », de « dominateurs et de dominés ». Leur cruauté était variable et elles persistaient pendant une période plus brève ou plus longue, mais le plus souvent elles aboutissaient à un *modus vivendi* plus ou moins supportable, spécialement lorsque de nouvelles générations, qui n'avaient point connu personnellement les souffrances des guerres passées, prenaient la place des anciennes, et surtout lorsque la cohabitation étroite et la collaboration avaient amené par degrés une fusion sociale et même familiale des « vaincus et des vainqueurs ». Ce déclin progressif et cette extinction des tensions psychiques semble être une des lois de la psychologie des peuples, bien que ne puisse encore être écartée la possibilité de la naissance de nouveaux conflits. Mais malheureusement, tel n'est pas l'unique épilogue des guerres dans le passé ; l'histoire ne manque pas d'exemples où il ne s'était produit ni réconciliation ni distension, mais le conflit, repris parfois plusieurs fois, n'a pris fin que par l'anéantissement ou la réduction en esclavage, ou l'impuissance totale de l'ennemi.

Obstacles à une union désirée des peuples.

Dans nos discours au VI[e] Congrès international de droit pénal (2), du 3 octobre 1953 (*Discorsi et Radiomessagi*, vol. XV, p. 337 et s.), et au V[e] Congrès national de l'Union des juristes catholiques italiens (3), du 6 décembre 1953 (*ibid.*, p. 483 et s.), Nous avons touché ces problèmes et d'autres semblables, en proclamant qu'ils ne peuvent être résolus par un simple oui ou non, et en développant quelques principes directeurs pour leur interprétation et leur solution. Nous notions alors le fait de la tendance à la forma-

(1) Cf. *D. C.*, n° 1191 (23. 1. 1955), col. 65.

(2) Voir *la D. C.*, n° 1159 (1. 11. 1953), col. 1349.

(3) Voir *la D. C.*, n° 1163 (27. 12. 1953), col. 1601.

tion d'une communauté de peuples et Nous faisions remarquer comment on ne peut la faire remonter en dernière analyse à l'énorme développement des moyens de communication et d'échanges, mais à une impulsion intérieure découlant de l'unité d'origine, de la nature et de la destinée qui doit manifestement servir au plein développement, voulu par le Créateur, des individus et des peuples, de la famille humaine tout entière, par le moyen d'une collaboration croissante, qui respecte cependant les patrimoines culturels et moraux de chaque groupe. Nous énumérions ensuite les multiples obstacles qui s'opposent à une communauté internationale des peuples, obstacles qui augmentent avec l'accroissement de leur nombre. Ce sont les dispositions naturelles ou acquises, diverses et souvent opposées, dispositions de caractère spirituel ou physique, qui agissent dans le domaine intellectuel, affectif ou dynamique ; ce sont encore les questions de races et du sang, du sol et du climat, de l'éducation et des habitudes, de la langue, de l'histoire et de la culture : tout ce qui enveloppe et constitue chaque homme et chaque peuple.

Pareillement, les conditions de propriété et de possession, de liberté et de dépendance économique, dans lesquelles un peuple vit ou est contraint de vivre et qui, même sans être l'unique cause déterminante, exercent cependant une large influence sur toute sa pensée, ses aspirations et son activité. Qu'on y ajoute les nombreuses tendances naturelles ou passions qui ont une si large part dans la vie quotidienne des individus. Sans doute, elles ont des buts légitimes en soi, mais comme elles ne possèdent en elles-mêmes aucune règle de mesure ou de discernement, elles doivent la tirer de la maîtrise de l'homme sur soi, afin de ne point se transformer en forces destructrices : par exemple, l'amour propre, le désir du pouvoir, la tendance à l'expansion, à l'assimilation, à l'absorption.

Religion et « guerres de religion ».

Parmi les éléments que les communautés d'Etats doivent avoir en considération, Nous nommions aussi la religion. Elle peut avoir sur les relations entre les Etats une haute action de conciliation et d'apaisement, mais parfois aussi de division et d'excitation. Les guerres de religion ont laissé dans l'histoire une empreinte spéciale. Mues par un profond esprit de religion et un enthousiasme sincère, elles pouvaient conduire à d'héroïques sacrifices. Mais lorsque le but religieux ne s'est pas maintenu dans toute sa pureté, alors, dans beaucoup de cas, il s'y est mêlé des aspirations trop terrestres, et lorsque ces luttes étaient attisées par la haine, sous le prétexte religieux, elles dépassaient en horreur, en cruauté, en dévastation, les autres guerres ; le fanatisme, et non la religion, était alors leur vrai mobile.

En conclusion de ce premier point de Notre exposé, Nous pouvons dire ceci : malgré l'effort naturel se développant toujours avec plus d'ardeur pour l'établissement de vastes unions et de ligues internationales, avec leurs besoins et leurs fins élevées, du fond intime des hommes et des peuples, de leurs sentiments et vouloirs qui ne manquent pas de droiture, mais peuvent souvent aussi être pervers, de leurs buts secrets, de l'influence du milieu et des conditions extérieures, de la divergence souvent profonde des intérêts, surgissent, disons-Nous, des oppositions, des tensions, des heurts et, finalement, des conflits armés, avec leurs inévitables conséquences pour les deux partis en guerre. Cet état de choses s'est répété dans le cours de l'histoire jusqu'à nos jours. Il semble donc que le temps est arrivé où l'humanité en progrès doit se demander franchement si elle peut se résigner à ce qui, dans le passé, a semblé une dure loi de l'histoire, ou, au contraire, essayer de nouvelles voies et accomplir de généreux efforts dans tous les domaines pour affranchir le genre humain du cauchemar périodique des conflits armés ; ce doit être la grande préoccupation des pouvoirs publics responsables. En cela, l'Eglise est prête à jouer son rôle et à apporter sa collaboration, en suivant l'ordre de son divin Fondateur, avec sa maternelle sollicitude, autant qu'elle contribue à l'entente et à la pacification des peuples.

II. — Principes conciliateurs de l'Eglise pour prévenir les conflits.

Nous avons déjà parlé de ces *principes* plusieurs fois en de précédents discours, spécialement dans la troisième partie du dernier Message de Noël. Nous Nous bornerons à en mentionner deux : la loi de la nature et la doctrine du Christ.

Reconnaître une loi de nature commune à tous.

1. Le premier postulat de toute action pacificatrice est de reconnaître l'existence d'une loi de nature, commune à tous les hommes et à tous les peuples, qui est la source de toutes les normes de l'être, de l'activité et du devoir, et dont l'observance facilite et assure la cohabitation pacifique et la collaboration mutuelle. Si l'on rejette cette vérité, les rapports entre peuples demeurent une énigme en théorie autant qu'en pratique, et si le refus se généralisait, le cours même de l'histoire humaine consisterait à errer sans fin sur une mer en furie et sans rivage. Au contraire, à la lumière de ce principe, chacun a la facilité de discerner, au moins dans leurs traits généraux, le juste de l'injuste, le droit du tort ; d'indiquer les principes de solution des conflits ; de comprendre l'enseignement vrai de l'histoire dans les rapports entre nations ; de se rendre compte de la formation et du caractère obligatoire du droit international. En un mot, la loi naturelle est la base solide commune de tout droit et de tout devoir, la langue indispensable pour toute entente. Elle est ce tribunal suprême d'appel que l'humanité a toujours désiré pour mettre un terme à la répétition des conflits.

Mais quelle est l'origine et la raison des disputes ? Comment peuvent-elles se produire, bien qu'il y ait une loi naturelle commune à tous et accessible à chacun ? En arrivant

à l'existence, les hommes et les peuples puisent dans la nature, en grande abondance, des qualités et des forces pour y conformer leur vie individuelle et sociale. Ces dons et ces tendances de la nature montrent les buts, les directions, les voies qui sont comme les lignes directrices du plan de l'ordre établi par le Créateur. Mais la façon, le moment et le lieu de leur réalisation, le choix d'un but de préférence à un autre, l'emploi d'un moyen plutôt que d'un autre, tout cela est laissé par la nature à la détermination libre et raisonnable des individus et des groupes. La vie en commun, non moins que la conduite privée de l'individu, ne s'établit donc pas d'elle-même, d'une façon automatique, comme les associations d'abeilles guidées par la force de l'instinct, mais elle est en dernière analyse déterminée par la volonté consciente des peuples, ou, mieux, des hommes qui les composent.

Or, cette volonté peut subir l'influence de deux forces contraires : celle de la raison et du jugement calme, et celle des instincts aveugles et des passions déchaînées. Si elle se plie à la force de la raison, l'activité des peuples saura tirer de la loi naturelle les moyens d'aplanir les difficultés et de transformer la diversité des dispositions naturelles, des circonstances extérieures et même des intérêts qui, en soi, sont des causes inévitables de violents conflits, en autant de sources de collaboration et d'harmonie. Si, au contraire, la volonté est entraînée par les passions, ces mêmes divergences produiront d'intolérables tensions, dont la solution dépendra du sort des armes.

Mais comment les peuples et les individus pourront-ils reconnaître avec certitude quelle est la direction à imprimer à leur activité, conformément au dessein établi par la nature ? Il faut se garder, en un tel rôle, de simples suppositions et conjectures. Les grandes lignes directrices sont fournies par la connaissance claire et la considération de la nature de l'homme, de la nature des choses, comme des rapports et des exigences qui en découlent.

L'histoire enseigne la permanence des impératifs de la loi naturelle sous la mouvance des événements.

A cette fin, il est très utile d'étudier et de connaître, par les documents et les textes de loi, la pensée des siècles, Nous devrions même dire, des millénaires écoulés. Ils montrent comment les exigences de la cohabitation des peuples, dans leurs lignes fondamentales, ont toujours été les mêmes, car la nature humaine reste substantiellement la même ; ils manifestent, en outre, qu'à toute époque se répètent les mêmes actes de justice et d'injustice dans la vie privée et publique, dans la vie intérieure des nations comme dans les relations entre Etats.

Non moins instructif est de voir comment on a toujours reconnu le besoin de fixer, par le moyen de traités et de conventions internationales, ce qui, selon les principes naturels, n'était pas établi avec certitude, ou de compléter ce sur quoi la loi naturelle restait muette.

De plus, l'étude de l'histoire et du développement du droit depuis les temps reculés enseigne que, d'une part, une transformation des conditions économiques et sociales (quelquefois même politiques) exige aussi de nouveaux énoncés des postulats de droit naturel, avec lesquels les systèmes jusque-là dominants ne cadrent plus ; et, d'autre part, cependant que dans ces changements les exigences fondamentales de la nature se répètent et se transmettent avec une urgence plus ou moins grande d'une génération à l'autre. Ici, par exemple, l'observateur attentif trouve la reconnaissance, qui toujours reparaît d'une façon ou d'une autre, de la personnalité de l'homme avec ses droits fondamentaux sur les objets matériels ou immatériels, et, par conséquent, l'indestructible refus de l'absorption de la personne de la part du groupe et de la suppression de l'activité personnelle qui en serait la conséquence. Là, au contraire, on rencontre également le rejet de l'affirmation excessive de l'individu et d'un peuple particulier qui, non seulement, ne doivent pas se soustraire au service nécessaire de la communauté, mais sont tenus de s'y prêter positivement. On trouve encore le principe fondamental que la force et la fortune du succès ne légitiment pas les abus de pouvoir et ne constituent pas de soi le droit ; que le droit doit prévaloir sur la force ; que les violateurs du droit dans la communauté des peuples doivent être considérés comme des criminels et comme tels appelés à rendre des comptes (de cette circonstance Nous avons déjà parlé dans le Discours au Congrès international de droit pénal du 3 octobre 1953).

Le droit naturel, base de la moralité des règles de l'union des peuples.

De certaines des exigences du droit naturel qui, aujourd'hui, prévalent dans les relations internationales des peuples, Nous avons déjà parlé dans l'Allocution au Ve Congrès national des juristes catholiques du 6 décembre 1953 qui avait pour thème « La nation et la communauté internationale » (*Discorsi e Radiomessagi*, vol. XV, p. 483 et s.). Nous y relevions surtout que les normes en vigueur ne peuvent tout simplement dépendre du bon plaisir des peuples, parce que leur union a pour effet de faire remonter à une exigence et à une tendance de la nature même, et ainsi les éléments fondamentaux qui règlent cette union revêtent le caractère de nécessité morale, en tirant leur origine de cette même nature. Nous énumérions même quelques-unes de ces exigences, en particulier : le droit à l'existence, le droit d'user des biens de la terre pour la conservation de la vie ; le droit au respect et à la bonne réputation de son peuple ; le droit à son développement et à son expansion ; le droit à l'observation des traités internationaux et autres conventions similaires. Même si le contenu de ces accords est purement de droit positif, l'obligation de leur exécution (lorsqu'ils ne contiennent rien de contraire à la saine morale) n'en est pas moins une émanation de la nature et du droit naturel. Ainsi, le droit naturel dépasse et couronne toutes les normes purement de droit

positif, en vigueur parmi les hommes et les peuples.

Si donc les normes de droit naturel que Nous venons de rappeler réglaient les rapports entre les peuples, n'y aurait-il pas une diminution appréciable des causes de conflit ? Et si les conflits et les tensions étaient ainsi mitigées, l'entente n'en serait-elle pas facilitée en interrogeant sincèrement la nature sur ses exigences réelles ? L'expérience démontre qu'il n'est pas besoin d'un long enseignement pour convaincre hommes et peuples de leur juste droit. Le professeur a, pour ainsi dire, le plus fort appui dans la nature humaine elle-même, et dans la saine intuition de l'auditeur. Ce qui le confirme, c'est encore le fait que les hommes et les peuples, quand dans la vie ils ne se soucient pas de ces exigences et remplacent leur contenu par un autre diamétralement opposé, ne renoncent pourtant pas, en pratique, à en conserver la lettre : ainsi, ils appellent liberté, l'esclavage ; droit, le caprice ; libre disposition de soi, une obéissance forcée. Cela démontre qu'il est bien difficile de pouvoir étouffer complètement la voix de la nature. Faire en sorte que celle-ci soit entendue, comprise et suivie, est un pas d'une grande valeur vers la pacification.

Aussi, la constante préoccupation de l'Eglise a toujours été de réveiller, de maintenir vivantes et de rendre efficaces la connaissance et la conscience du droit naturel ; non d'un droit naturel vague et de contrefaçon, mais clair et bien déterminé, tel que Nous avons cherché à le décrire. Et grâce à la claire et sûre affirmation de ce principe, l'Eglise s'est employée à ouvrir aux peuples une voie vers l'entente et la pacification, malgré les conflits d'intérêts, qu'il est, hélas ! souverainement difficile de bannir de la terre.

Annoncer le Message du Christ, raison d'être de l'Eglise.

2. Le second principe est le *Message du Christ.*

Annoncer aux hommes le Message du Christ est la raison d'être de l'Eglise, son rôle originel, qu'elle ne pourrait négliger sans se renier elle-même et sans tromper ceux qui se tournent vers elle, sous l'étreinte des angoisses de la vie terrestre. L'Eglise vit donc, a vécu et vivra pour l'accomplissement de cette mission. Or, le Message du Christ, lumineux comme le ciel d'où il descend, universel comme l'Eglise à qui il est adressé, n'est pas autre chose, en substance, que l'appel divin à la réconciliation, d'abord entre les hommes et Dieu, et ensuite entre les hommes eux-mêmes ; en un mot, c'est le Message de la plus haute paix.

Il s'agit donc maintenant de rechercher de quelle façon l'Eglise, chargée de publier le Message du Christ, d'en propager et perpétuer l'écho, sert concrètement la cause de la réconciliation des peuples.

Il y a un double Message du Christ : le Message *de la parole et de la doctrine,* et le Message *du fait et de la vie.*

Que *le Message de la parole et de la doctrine* soit propre à réunir les hommes et les peuples, il n'est pas nécessaire de l'expliquer spécialement. Il est, en effet, l'annonce de l'origine unique et de l'unique fin dernière de tous les hommes et de tous les peuples ; de l'unique Dieu et Père de tous ; de l'unique et unifiant précepte de l'amour de Dieu et du prochain, de l'unique Rédempteur et de l'Eglise fondée par lui pour tous les peuples, afin qu'il n'y ait qu'un seul Pasteur et un seul troupeau. Ce Message, qui, dans son origine, dans ses moyens et dans son but, s'est inspiré du concept de l'unité des créatures, en un Dieu unique, est évidemment pacificateur et unificateur.

Dans la pratique, ce Message est avant tout celui de la charité réalisée et vécue dans le Christ.

Le *Message du fait et de la vie* est la réalisation du premier et revêt autant de formes que le comporte le fait et la vie d'une idée qui domine toutes choses. Il est en premier lieu la charité chrétienne, c'est-à-dire la charité réalisée et vécue du Christ, qui considère comme fait à lui-même ce qui est fait au prochain pour l'amour de lui. C'est la charité du Christ dans ses multiples applications : dans les hôpitaux, dans les sanatoria, dans les asiles de vieillards, dans les jardins d'enfants, dans les refuges pour les abandonnés, les égarés, les déficients, les aliénés. C'est la charité du Christ, qui n'attend pas que la misère vienne à elle, mais va la chercher, et non seulement dans sa patrie, mais dans les pays étrangers ; la charité, qui, dans les guerres, ne distingue pas entre amis et ennemis ; qui, au nom du Christ, pousse infirmiers et infirmières, et médecins à se pencher avec une sollicitude fraternelle sur le blessé, qu'il soit ami ou ennemi. C'est encore la charité qui met un empressement égal à offrir ses services dans le palais du riche, comme dans la chaumière du pauvre. Il est vrai que dans le nom de laïque fleurit également, aujourd'hui, une grande œuvre d'assistance, techniquement parfaite, Nous l'admettons, mais il n'en a pas toujours été ainsi, et ceci ne prouve pas que, dans sa structure intime, cette œuvre laïque d'assistance s'appuie sur le même esprit d'ardeur, d'abnégation et d'héroïsme qui se prolonge souvent pendant une vie entière. Et cependant, en certains endroits, on est allé jusqu'à exclure la charité chrétienne, et même jusqu'à la prohiber. Déplorable, mais inutile entreprise. Car, si l'on supprime les formes extérieures de la charité, il restera toujours des hommes qui l'exercent avec leur zèle personnel, pour l'amour du Christ, dont ils réalisent le divin Message.

Mais de quelle façon cette charité devient-elle un instrument efficace de l'entente pacifique entre les hommes ? Avant tout, en vertu du poids massif des innombrables actes de bonté qui, comme sur une balance morale, surpassent la somme passive des égoïsmes ou, du moins, empêchent que ceux-ci l'emportent dans une ruine commune. Lorsque, parmi les hommes de diverses nations, les œuvres de bien se multiplient par centaines et par milliers, des deux côtés se tissent les fils d'une entente cordiale et se prépare le renoncement à toute contestation hostile.

La charité chrétienne, instrument de paix et d'entente parce qu'elle s'étend à tous.

Ce que Nous venons de dire n'épuise cependant pas le dynamisme de la charité chrétienne. Elle consiste en ce fait que l'Eglise catholique apprend aux consciences à considérer comme prochain non seulement tel ou tel homme, mais un peuple entier ; et non seulement un peuple, mais les hommes de tous les peuples comme frères et sœurs qui professent la même foi dans le Christ et participent à la même table eucharistique ; et non seulement les frères et les sœurs de la même Mère, l'Eglise, mais tous les hommes du monde entier qui, selon le précepte du même unique Rédempteur, méritent respect, compassion et amour. Cet amour, sans lequel comme pensée et comme action le vrai chrétien ne peut pas même s'imaginer, est une grande force contre tout égoïsme national et pour la paix du monde. Cette force existait même au temps des deux dernières guerres mondiales, mais elle ne put empêcher le cours des événements ; une fois la machine de guerre mise en marche, elle seule pouvait en déterminer le déroulement et l'issue.

Cette force doit donc être employée en temps de paix pour en assurer la solidité et l'étendue. Elle doit être aujourd'hui vivante et consciente en tout catholique depuis sa prime jeunesse. Elle doit être en toutes ses formes réveillée et alimentée, dans la famille, à l'école, dans l'éducation, dans le chant populaire, dans le livre, dans le film. Elle doit rapprocher les catholiques des divers pays et continents et les unir en une action commune pour la paix, comme cela se fait déjà avec un succès appréciable. L'Eglise n'a pas simplement la paix dans ses mains ; mais cette force considérable, elle ne peut ni ne doit la laisser inerte. Le Seigneur de l'Eglise lui donnera pour une si haute fin le soutien de sa bénédiction.

A la charité, on peut, en outre, assimiler l'activité de l'Eglise dans le domaine de l'enseignement et de la science, depuis les simples écoles élémentaires jusqu'aux hautes Ecoles et aux Universités. Si, faisant abstraction de la matière de l'enseignement et du travail scientifique, Nous en considérons seulement la partie formelle, Nous devons alors indiquer comme élément caractéristique le service de la Vérité. Ceux qui enseignent ou travaillent scientifiquement veulent, par-dessus tout, conduire à la connaissance et à la profession de la vérité. D'où les élèves et les auditeurs doivent voir se refléter et comme se personnifier dans le maître le respect, la loyauté, la sincère profession de la vérité, afin que ces sentiments intimes passent en eux-mêmes. La chose essentielle est de rechercher, d'exposer, d'approfondir la vérité, qu'elle plaise ou non, qu'elle soit acceptée ou repoussée par qui que ce soit. Une telle attitude d'âme est évidemment opposée à cette apathie, à cette indifférence à l'égard de la vérité qui, actuellement, déforme bien des intelligences, et qu'un jour le sceptique Pilate énonça dans son ironique interrogation : « Qu'est-ce que la vérité? » Ce fut au contraire la marque sublime de la conduite du Seigneur que la vérité fût pour lui au-dessus de tout. A la vérité, il rendait témoignage (cf. *Jean*, XVIII, 37), et à la vérité, il appliquait sa grande promesse : elle vous délivrera (*Jean*, VIII, 32).

Le culte de la vérité dans l'Eglise, principe d'union entre les hommes.

Mais le culte de la vérité, favorisé par l'immense activité didactique de l'Eglise, se transforme en service d'une valeur inestimable pour la réconciliation et l'entente, pour la compréhension réciproque et la collaboration des hommes et des peuples. Si tous les peuples, réellement et sincèrement, veulent, cherchent, acceptent et professent seulement la vérité, ils sont alors vraiment sur le chemin qui, par sa nature intime, mène à l'entente et à l'union. Car la vérité (quel qu'en soit en chaque cas spécial l'énoncé) est seulement une, et par conséquent la volonté et le désir universel de la vérité ne peut être qu'un.

L'erreur au contraire, opposée à la vérité et à la réalité, est par sa nature division ; elle sépare, désunit, divise, même s'il arrive qu'un grand nombre se rencontrent dans la même erreur ; leur rencontre n'est qu'un effet du hasard, non d'un solide principe d'union.

Il y a encore une série d'autres formes de la réalisation du Message du Christ pour favoriser la réconciliation et l'entente des peuples. Elles ont ceci de commun qu'elles font exister en fait et en réalité dans la vie ce à quoi nous conduit le Message du Christ. Nous n'en citerons qu'une seule : l'action de l'Eglise dans l'explication et dans la solution de la question sociale.

Il existe, comme on le sait, une doctrine sociale chrétienne, dont les principes fondamentaux ont été fixés par les Souverains Pontifes dans des documents officiels. Or, on connaît bien quelle profonde influence les conditions sociales ont exercée et exercent dans la formation de la vie des peuples, et de leurs vicissitudes, combien de discordes en sont nées, se manifestent et agissent toujours de nouveau, en s'étendant même dans le domaine international. La collaboration à la solution et à la guérison des misères et des luttes sociales est un acte éminent pour la réconciliation et la paix entre les peuples.

Messieurs, Nous sommes arrivé, en ne faisant, il est vrai, qu'effleurer certains points, à la conclusion de ce que Nous désirions vous exposer.

Votre « Centre » continuera avec ferveur son action pour un but si élevé. Nous exprimons Nos vœux d'un heureux succès qui sera tout à votre honneur et au profit des peuples et des Etats pour lesquels vous vous dépensez.

Et Nous ne doutons d'avoir votre approbation, en vous manifestant de Notre côté la confiance que l'Eglise aussi puisse jouer son rôle par ses moyens et dans sa partie, dans cette réalisation du même but, afin que la « coexistence dans la peur » et la « coexistence dans l'erreur », déjà signalées par Nous, aient un terme, et qu'à leur place triomphent la « coexistence et la cohabitation dans la vérité et dans la charité ».

Consignes du Souverain Pontife

aux « cadettes » de l'A. C. italienne (2. 10. 1955)

A l'occasion du 10e anniversaire des « Cadettes » de l'Action catholique italienne, le Saint-Père a reçu en audience, le dimanche 2 octobre, dans la basilique de Saint-Pierre, 20 000 jeunes filles et leur a adressé la parole en ces termes (1) :

Votre enthousiasme, cette irrésistible manifestation de joie Nous dit qu'il convenait bien d'accéder à votre désir de conclure ici, dans la maison du Père commun, votre Congrès très réussi. Nous pensions, à vrai dire, qu'il ne Nous serait pas facile, dans une période de travail intense, de trouver le temps pour cette audience, comme aussi de ne pas répéter ce que Nous avons déjà dit, après tant d'allocutions aux jeunes d'Action catholique.

Mais votre filiale insistance, la circonstance des dix premières années de vie de votre section, et surtout les renseignements qui Nous sont parvenus sur votre générosité, sur votre ferveur, sur l'engagement que vous avez pris de faire tout ce que l'Eglise vous demande, tout cela Nous a incité à Nous demander : est-il possible qu'une portion si choisie de l'Action catholique italienne parte de Rome sans avoir vu le Pape ? Et voilà que Nous Nous trouvons maintenant devant un rassemblement qui Nous apparaît comme une multitude d'anges attendant les ordres de Dieu. Pouvions-Nous vous renvoyer chez vous sans vous adresser auparavant Notre salut, sans vous donner Notre bénédiction ?

Nous voici donc au milieu de vous, chères filles, Cadettes d'Action catholique, Notre vraie joie et Notre couronne ; Nous vous remercions pour la joie, l'émotion et la ferme espérance que Vous Nous apportez par cet admirable spectacle d'amabilité et de grâce, d'harmonie et de candeur. Vous n'ignorez pas, sans doute, avec quelle affectueuse sollicitude Nous suivons toujours les phases de votre existence. Vous naquîtes alors que tout, en Italie et au dehors, faisait craindre qu'un triste hiver ferait peser longtemps sur les esprits ses glaces et ses nuits interminables. Aussi, votre apparition Nous sembla-t-elle comme un envol d'hirondelles messagères d'un nouveau printemps et témoigna-t-elle encore une fois de l'inépuisable fécondité de l'Eglise et de sa perpétuelle jeunesse. Des exigences d'ordre pratique, ainsi que des raisons psychologiques, ont provoqué votre séparation de vos sœurs plus petites et de vos plus grandes sœurs, afin de rendre plus homogène la section des aspirantes, et plus active la section effective. Vous formez aujourd'hui comme une sorte de pont pour passer des unes aux autres, avec une plus grande possibilité de recevoir une formation plus appropriée à votre âge.

Nous vous appelons des « Cadettes », et, en effet, vous n'êtes plus des fillettes, et vous n'avez pas encore atteint le faîte de la pleine jeunesse. Il n'est assurément pas étonnant que, à votre âge, l'imagination court encore après des rêves et que votre volonté paraisse particulièrement changeante, tandis que votre cœur, souvent agité, devient facilement la proie aussi bien de l'enthousiasme soudain que de l'abattement profond. La nature de votre être veut que vous soyez, au cours des jours, tantôt caressées par le soleil, tantôt abattues par la furie des tempêtes, et que, au milieu de l'enchantement de splendides aurores, vous vous trouviez brusquement comme plongées dans la tristesse de crépuscules mélancoliques.

Mais, chères filles, vous êtes des « Cadettes » d'Action catholique, c'est-à-dire que vous vous êtes librement engagées dans la principale des trois sections laïques de la pacifique armée qui, dans l'Eglise, livre les saintes batailles du Seigneur. Vous devez donc faire tous vos efforts pour éviter que la perpétuelle fluctuation entre l'ardeur et le froid, entre la lumière et l'obscurité finisse par vous réduire à l'immobilité ou, pis encore, vous décide à revenir en arrière. L'Eglise attend bien autre chose de la Jeunesse féminine d'Action catholique, et, vraiment, vous n'avez pas déçu ses espérances ni rendu vaine son attente.

Après dix années de vie à peine, 200 000 Cadettes peuplent désormais vos 14 000 sections éparses dans toute l'Italie. Ces chiffres, si éloquents par eux-mêmes, acquièrent une signification particulière pour quiconque sait que les « Cadettes » sont devenues aussi nombreuses, malgré la rigueur apportée dans leur choix et la fermeté dans leur éducation. Un bel opuscule, « *In salita* » (*Dans la montée*), décrit quelle est votre méthode : chaque jour, il faut reprendre le chemin, chaque jour, il faut repartir avec un nouvel enthousiasme et une ardeur plus grande. Chaque jour, c'est une montée raide, plus fatigante, mais aussi plus enivrante vers les cimes d'où une voix mystérieuse invite à défier l'aspérité des roches pour jouir de la splendeur des neiges.

Nous vous félicitons donc, et afin que votre avenir soit digne de votre passé, Nous voudrions vous signaler trois points destinés à toutes les « Cadettes » d'Italie. Voulez-vous, chères filles, être conscientes ? Voulez-vous être logiques ? Voulez-vous être militantes ?

Être « conscientes ».

1° Vous devez avant tout être *conscientes ?*

Il ne s'agit pas — évidemment — de perdre votre charme naturel, votre entrain, ni même cette saine allégresse si propre à votre âge. Bien plutôt, tandis qu'une opinion publique égarée continue d'attirer l'attention sur les créatures qui font des dons divins un instrument d'offense envers lui et de perdition pour les âmes, il est nécessaire que vous deve-

(1) Traduction de J. THOMAS D'HOSTE, d'après le texte italien de *l'Osservatore Romano* des 3-4 octobre 1955.

niez chaque jour plus conscientes de votre dignité de créatures humaines, convaincues qu'aucune beauté ou grâce, aucune richesse ou puissance ne sauraient en aucune façon se comparer à l'incommensurable grandeur de la créature qui — comme vous — participe à la vie même de Dieu.

Observez, chères filles, le monde dans lequel nous vivons ; considérez le temps que de nombreux signes indiquent comme l'un des plus décisifs dans l'histoire du christianisme. Entre autres, il semble que dès maintenant Dieu soit en train de préparer pour l'humanité tout entière quelque chose de véritablement insolite ; s'il est vrai, par exemple, que l'application pacifique des dernières découvertes scientifiques doive opérer dans la vie humaine un bouleversement que personne, il y a quelques années, n'aurait pu seulement imaginer.

Devant ce spectacle, en formulant ces prévisions et pour d'autres motifs que, dans différentes occasions, Nous avons cherché à illustrer, une parole monte à Nos lèvres — qui Nous tenait fortement à cœur, — une parole d'espoir et de confiance. Ne serait-ce pas que Dieu veut pousser les hommes à une plus concrète et plus avide recherche de Jésus ? A une plus émouvante invocation de son nom ? Peut-être le monde en viendra-t-il à demander, comme il ne l'a jamais fait, secours à l'Eglise pour être sauvé ?

S'il en était ainsi, vous comprenez quelle responsablité retomberait sur l'Epouse du Christ, et vous vous rendez par ailleurs bien compte du sérieux et de l'ampleur de l'engagement que vous demande l'Action catholique. Supposez, par exemple, que les hommes actuellement éloignés de Dieu tournent leurs pas vers l'Evangile ; supposez que, arrivés au seuil de l'Eglise, désireux de lumière et altérés de certitude, ils trouvent au contraire trop de chrétiens errants eux aussi dans l'obscurité ; supposez que, jusque dans vos rangs, ils rencontrent des âmes incertaines et assaillies par le doute, qu'arriverait-il alors ? Etre conscients signifie être informés. Il faut que chacune de vous s'oblige sérieusement à acquérir une connaissance exacte, claire et méthodique des vérités de la foi ; il faut une étude personnelle, assidue, systématique des fondements rationnels de la foi et de ses rapports avec la science. Il faut surtout l'adhésion ferme et inébranlable à tout ce que Dieu a révélé et que la sainte Eglise vous propose de croire. Mais malheur si la connaissance restait une simple enquête intellectuelle et ne donnait pas lieu à des actes de volonté !

Être « logiques ».

2° Vous devez donc être *logiques*.

Il est nécessaire que règne en vous une parfaite harmonie entre la pensée et les actes.

Regardez, chères filles, ceux qui sont dans l'erreur. Ils commettent le mal et s'en font les propagateurs partout où ils vont. Pourquoi vous, qui êtes dans le vrai, ne devriez-vous pas opérer le bien et en être les apôtres ?

Sous les voûtes de cette majestueuse basilique ont résonné, en toutes les langues, les accents du Symbole des apôtres. Essayez, chères filles, de Nous répondre :

— Vous croyez en Dieu, le Père tout-puissant, Créateur et Seigneur du ciel et de la terre ?

Il est donc le Maître absolu des hommes et des choses : le Maître de la vie et de la mort, de la matière et de l'esprit, du temps et de l'éternité. Et pourtant, remarquez l'incohérence d'un grand nombre. Que de fois on discute les ordres et les commandements de Dieu ; que de fois on élève des protestations contre ses actes ; parfois — chose horrible à dire, — on va jusqu'à blasphémer son saint Nom ! Est-ce là être logique ?

— Répondez encore : croyez-vous en Jésus-Christ Notre-Seigneur ?

Il est donc le Verbe incarné ; il est le centre vivant, perpétuel de toute l'histoire humaine. Et pourtant, tant d'hommes et certains peuples continuent à vivre comme s'il était, certes, un grand personnage, mais très éloigné et étranger à la vie des individus et indifférent à l'histoire des peuples. Dites : est-ce là être logique ?

— Vous croyez, chères filles, en l'Esprit-Saint ?

Il est le Sanctificateur et il habite en chacune de vous qui devient ainsi un temple vivant du Très-Haut. Et pourtant, tant de fois sa présence est oubliée et ce même temple est profané et détruit avec une incroyable inconscience. Il n'en doit pas être ainsi de vous. Ayez devant les yeux une toute jeune fille qui affronta sereinement la mort, afin que son âme ne fût pas souillée et que son corps ne fût pas profané. Maria Goretti et, avant et après elle, d'innombrables martyrs ont été logiques.

— Une dernière question, chères filles : vous croyez en la sainte Eglise catholique ?

Elle est le royaume de Dieu sur terre, gouverné par le Successeur de Pierre. En elle seule, Mère des saints et de tous les fidèles, les individus et les peuples trouveront le salut. Cependant, beaucoup s'obstinent à en rester éloignés ; ils continuent à l'insulter, à la calomnier, à la combattre. Sont-ils cohérents certains fidèles qui semblent étranger à ses luttes, à ses victoires ?

Être « militantes ».

3° Soyez enfin des *militantes*.

Le principe de la légitime défense étant sauvegardé (dans le sens expliqué par Nous en d'autres circonstances, cf. *A. A. S.*, 1953, p. 748-749 [1]), les guerres matérielles, avec choc de gens armés, effusion de sang, destruction de villes et de biens, sont exécrées par l'Eglise. Et pourtant, la vie de chaque homme ici-bas n'est-elle pas, peut-être, une vie de combat, et chaque chrétien en particulier ne devient-il pas soldat du Christ quand il reçoit le sacrement de Confirmation ? Nul ne s'étonnera donc si Nous parlons de bataille à des adolescentes chrétiennes, aux « Cadettes » d'Ac-

---

(1) Cf. *Droit et morale en médecine militaire*, allocution de S. S. Pie XII (19. 10. 1953). *D. C.*, n° 1160, 15. 11. 1953, col. 1413.

tion catholique. Mais c'est un combat d'amour, et la victoire ne tue ni n'enchaîne le vaincu. La victoire vivifie et délivre.

Pour être des militantes, il faut être héroïques. Etes-vous prêtes ?

Pour être des militantes, il faut être des apôtres. Le voulez-vous ?

Voulez-vous apporter l'amour là où se trouve la haine ? La pureté là où est la corruption ? La lumière là où sont les ténèbres ? La vie là où est la mort ? Voulez-vous rendre à Dieu sa place, c'est-à-dire le mettre en tout lieu ? Dans les écoles, dans les Parlements, dans la presse, dans les loisirs, dans chaque structure humaine ? Voulez-vous que Jésus-Christ règne ?

La veille du jour où a commencé votre Congrès, l'Eglise célébrait la fête de l'archange saint Michel, dont le nom signifie « *Quis ut Deus?* Qui est comme Dieu ? »

L'Eglise le vénère comme le prince de la milice céleste, le défenseur et le protecteur des fidèles, qui, par une divine vertu, repousse dans les abîmes infernaux les esprits malins qui errent dans le monde pour la perte des âmes (cf. *Preces post priv. missae celebr. recit.*).

Chères filles !

Nous disions en commençant que votre présence ressemble à celle d'une multitude d'anges. Retournez à vos occupations et combattez sans trêve ; non pas afin que s'ouvrent les portes de l'enfer, mais afin que, dans le monde et dans les cœurs, règne Jésus, doux Souverain d'amour.

LES PRINCIPES CHRÉTIENS A L'ÉCOLE

Directives de S. S. Pie XII à la XXVIIIe Semaine sociale des catholiques italiens

Du 25 septembre au 1er octobre s'est tenu à Trente la XXVIIIe Semaine sociale des catholiques italiens. Elle débuta par la lecture de la lettre adressée, au nom de S. S. Pie XII, par S. Exc. Mgr Dell'Acqua, Substitut à la Secrétairerie d'Etat, à S. Em. le cardinal Giuseppe Siri, archevêque de Gênes et président de la Semaine sociale. Voici la traduction de cet important document (*) :

ÉMINENCE RÉVÉRENDISSIME,

A l'occasion de la XXVIIIe Semaine sociale des catholiques italiens, à laquelle la ville de Trente, cette année, se prépare avec enthousiasme à offrir une digne hospitalité, le Souverain Pontife désire adresser, par mon intermédiaire, à Votre Eminence Révérendissime et à tous ceux qui prendront part aux prochains travaux, Son salut et Sa paternelle Bénédiction.

Le choix du sujet « Société et école », ainsi que la large participation d'illustres personnalités du monde catholique appelées à traiter le thème sous tous ses aspects, ont fait voir au Saint-Père, une fois de plus, avec quel sens d'opportunité le Comité permanent, que préside avec tant d'autorité Votre Eminence, continue sa tâche utile et éclairée. Il n'est pas douteux, en effet, que l'intérêt de l'opinion publique, aujourd'hui plus que jamais — voire pour des motifs divers et opposés, — converge vers les problèmes de l'école. Aussi, affronter ces problèmes pour définir les fonctions de l'école en vue des développements modernes de la société est une entreprise qui fait honneur au vif sens de responsabilité de catholiques italiens. En même temps, de cette façon, se trouve réaffirmé solennellement le droit de l'Eglise à une mission qu'elle a toujours considérée comme l'un de ses plus grands devoirs : la mission de maîtresse et d'éducatrice des âmes, qui lui incombe non par une concession humaine, mais par la volonté divine, car le Sauveur a commandé à ses apôtres : « *Euntes docete omnes gentes.* Allez et enseignez toutes les nations. » (*Matth.* XXVIII, 19). L'école, en effet, bien qu'elle ne constitue ni le seul ni le plus important facteur de l'éducation, reste cependant toujours le point où se rencontrent nécessairement, sur le terrain de l'éducation, la famille, l'Eglise et l'Etat. C'est de son parfait fonctionnement que dépend, en grande partie, la formation intégrale de l'homme et, par conséquent, le progrès ou le recul de la civilisation elle-même.

L'école doit s'adapter à la solution des problèmes actuels.

On peut donc comprendre combien est justifié l'intérêt du Souverain Pontife pour les travaux de la prochaine Semaine ; intérêt d'autant plus vif que sont plus ardues, particulièrement à cette heure, les responsabilités de l'école italienne. Celle-ci est appelée non seulement à former, comme toujours, l'homme pour lui-même et pour la communauté sociale ordonnée, mais encore à accomplir une œuvre de reconstruction de toutes ces valeurs morales que les tristes événements des dernières années — douloureux héritage de guerres inhumaines — ont profondément ébranlées dans l'esprit des jeunes générations présentes.

Par ailleurs, pour que l'école puisse efficacement venir à bout de son mandat de con-

(*) Le texte italien paru dans *l'Osservatore Romano* du 28. 9. 1955 étant très défectueux à cause de ses « bourdons » et « mastics », nous avons suivi l'ordre des alinéas d'après l'édition hebdomadaire de *l'Osservatore Romano* en français. — Les sous-titres et les notes sont de *la D. C.*

tribuer à la préparation du citoyen et du chrétien parfait, elle ne peut s'attarder sur des positions arriérées et moins encore ignorer les récents développements de la société qui, bien souvent, trouve les institutions scolaires inaptes à résoudre ses problèmes. « En disant chrétien parfait — comme le faisait observer le Souverain Pontife dans son discours à l'Union catholique italienne de l'enseignement secondaire, du 4 septembre 1949 — Nous entendons faire allusion au chrétien d'aujourd'hui, homme de son temps, qui connaît et utilise tous les progrès apportés par la science et par la technique, citoyen non étranger à la vie qui se développe aujourd'hui sur terre. » (1)

Il y a des valeurs spirituelles immuables.

Dans cette œuvre de mise à jour des programmes et des méthodes de l'école, le catholique aura soin, en premier lieu, d'éviter le risque que soit moins appréciée sa fonction de transmission d'un patrimoine acquis, par rapport à l'adaptation et à l'élaboration d'un patrimoine nouveau. « Et c'est pourquoi, en accueillant le nouveau, il se gardera d'abandonner inconsidérément l'ancien, dont l'expérience de plusieurs siècles a démontré la valeur et l'efficacité. » (Encycl. *Divini illius Magistri*.) (2) L'école, en effet, ainsi que l'a dit Sa Sainteté, « ne peut se comparer à un laboratoire de chimie, où le risque de gaspiller des substances plus ou moins coûteuses est compensé par la probabilité d'une découverte ; à l'école, pour toute âme, c'est le salut ou la ruine qui est en jeu. Les innovations, par conséquent, que l'on jugera opportunes, regarderont plutôt le choix des moyens et des méthodes pédagogiques secondaires, en maintenant fermes la fin et les moyens substantiels qui seront toujours les mêmes, comme sont toujours identiques la fin dernière de l'éducation, son sujet, son principal auteur et inspirateur, qui est Dieu, notre Seigneur ». (Discours du 4 septembre 1949.) (3)

Ceci dit, il n'échappe à personne que l'admirable progrès de la technique, la mise en valeur du travail, la participation toujours plus active de toutes les classes au sort de la nation, les récentes conquêtes de la pédagogie — pour ne citer que certains aspects de la civilisation contemporaine — sont des éléments réellement positifs, dont la connaissance, une fois introduite comme il convient dans l'éducation scolaire, pourra sans nul doute concourir à une formation plus complète de l'homme d'aujourd'hui et à un plus grand accroissement du bien commun de la société.

Cependant, cette assimilation des valeurs positives de notre époque est indispensable également en vue d'une plus vaste affirmation des valeurs spirituelles et surnaturelles dans l'école et dans la société. En effet, comme le faisait déjà observer le Saint-Père, la vie intellectuelle moderne « est dominée par la pensée

(1) Discours du Souverain Pontife aux congressistes de l'Union catholique italienne des maîtres de l'enseignement secondaire (4. 9. 1949). Cf. *D. C.*, n° 1053, 9. 10. 1949, col. 1290.
(2) Cf. *D. C.*, n° 507-508, 15-22. 2. 1930, col. 412.
(3) Cf. *D. C.*, n° 1053, 9. 10. 1949, col. 1289.

scientifique, technique et économique, de telle sorte que le sens des vérités d'un ordre supérieur — la science les appelle vérités métaphysiques — et la capacité de les percevoir, commencent à disparaître... Mais ces vérités métaphysiques soutiennent l'être tout entier, matériel et spirituel, naturel et surnaturel ». (Discours aux diplômés universitaires de l'A. C. I., le 24 mai 1953.) (4) Une école limitée aux seuls problèmes que l'homme voit s'agiter dans les contingences historiques de son temps ne peut être qu'insuffisante : l'école n'est digne de l'homme que lorsqu'elle prépare aux réalités transcendantes et éternelles de la foi et de la morale et qu'elle lui fait sentir le besoin d'une formation complète sur le plan des valeurs les plus nobles qui sont celles que le christianisme lui offre.

Les droits de la famille sont prioritaires par nature. Ceux de l'Eglise priment ceux de l'Etat.

Toutefois, afin que l'école puisse pleinement répondre aux justes attentes de la société, il faut que la société, de son côté, remplisse ses devoirs à l'égard de l'école. Cela se réalisera quand la famille, l'Eglise et l'Etat, suivant leurs compétences respectives, uniront en parfaite harmonie leurs efforts dans l'œuvre d'éducation de la jeunesse. Il faut, cependant, remarquer, à ce sujet, que la famille, ayant comme fin la procréation et l'éducation des enfants, possède par cela même une priorité de nature et, par conséquent, une priorité de droit dans le domaine de l'éducation par rapport à l'Etat. D'autre part, l'Eglise — qui régénère dans la famille de l'esprit les hommes engendrés dans la famille de la chair — a le droit et le devoir d'exercer auprès de ceux qui sont entrés dans sa société la divine mission de leur enseigner les vérités suprêmes et les lois suprêmes de la vie morale et religieuse ; et ce titre, étant d'ordre surnaturel, est absolument supérieur « à tout autre titre d'ordre naturel ». (Encycl. *Divini illius Magistri*.) (5) L'Etat a donc le devoir de respecter, en matière d'éducation, les droits prioritaires de la famille et de l'Eglise ; il doit donc protéger les entreprises de ces deux institutions en fait d'école. En se substituant à elles ou, pis encore, en instaurant le monopole de l'éducation, l'Etat, outre qu'il viole les droits des individus, de la famille et de l'Eglise, finirait par abaisser le niveau culturel de l'école elle-même.

Il est pénible de relever que, dans ce domaine, en Italie, il existe encore, parmi les catholiques, des lacunes et des incertitudes. Une longue accoutumance à la prédominance de l'école de l'Etat a obscurci chez beaucoup la notion même du droit à la liberté scolaire. On n'entend point nier par là la présence d'authentiques valeurs, substantiellement chrétiennes dans l'école italienne. De plus, en ces dernières années, l'enseignement religieux régulier et d'importants groupes de maîtres

(4) Cf. *D. C.*, n° 1151, 12. 7. 1953, col. 888.
(5) Cf. *D. C.*, n° 507-508, 15-22. 2. 1930, col. 392.

catholiques ont déjà fait sentir leur influence bienfaisante. Toutefois, cela ne suffit pas pour satisfaire toujours et partout les légitimes aspirations de nombreux parents catholiques, soucieux de garantir d'une manière plus efficace l'éducation chrétienne de leurs enfants. Ils remplissent donc leur devoir et ils interviennent dans le cadre de leurs droits reconnus par la Constitution italienne elle-même quand ils réclament avec fermeté une législation scolaire plus compréhensive, qui leur donne la possibilité de choisir, sans une aggravation économique excessive, l'école la plus conforme à leurs justes aspirations morales et religieuses.

Ecole et famille doivent collaborer dans l'éducation.

Il faut, d'autre part, considérer les rapports de l'école elle-même avec la famille : c'est là un problème particulièrement urgent aujourd'hui et sur lequel le Souverain Pontife n'a pas manqué d'attirer souvent l'attention des éducateurs. Malheureusement, on ne requiert pas toujours la collaboration consciente des parents, et le problème des rapports entre les deux institutions tend à être posé davantage sur un plan d'intérêt pratique ou purement culturel que d'intérêt éducatif. Aussi, Sa Sainteté avertissait récemment encore (6) : « Nous encourageons volontiers tout ce qui facilitera et rendra toujours plus étroite la collaboration de l'école et de la famille. Celle-ci, en effet, choisit le professeur pour préparer l'adolescent à vivre dans la cité et dans l'Eglise sa vie d'adulte. La famille ne doit et ne peut pas abdiquer sa fonction d'orientation ; la collaboration est naturelle et nécessaire, mais elle suppose, pour être féconde, une connaissance mutuelle, des relations constantes, une unité de vues, des rectifications successives. » (Discours à l'Union catholique italienne des maîtres de l'enseignement secondaire, du 5 janvier 1954.)

Un besoin urgent de maîtres chrétiens.

Lorsque cet échange d'énergies vitales s'effectue sur le terrain chrétien, les résultats deviennent d'une importance particulière et l'on parvient souvent à neutraliser les influences négatives qui dérivent du milieu. Dans ce cas, la solidarité sur le plan de la grâce aura favorisé vraiment le bien commun dans la formation de l'homme, du citoyen et du chrétien.

Mais le problème fondamental, pour un renouveau scolaire efficace, restera toujours celui du corps enseignant, car « les bonnes écoles sont le fruit, non pas tant des bons règlements, que principalement des bons maîtres ». (Encycl. *Divini illius Magistri.*) (7) De là, l'importance d'une solide formation des enseignants. Mais il est évident que ceux-ci ne pourraient jamais se considérer à la hauteur de leurs responsabilités si, tout en étant préparés culturellement, ils limitaient leur œuvre à l'instruction proprement dite, et s'ils se considéraient comme moins engagés dans l'œuvre plus vaste et plus profonde de l'éducation. L'école tout entière doit être éducative ; elle doit donc orienter vers ce but toute son activité si elle ne veut pas faillir à son mandat. Et qui, alors, pourra remplir cette noble mission mieux que le maître catholique ? Eclairé par la foi, lui seul sera en mesure de comprendre pleinement toute la dignité personnelle de son élève, dont la vie surnaturelle exige de lui une reconnaissance, un soutien, un développement.

C'est pourquoi il faut apporter tout le soin voulu à la formation de maîtres chrétiens dignes de ce nom. Le besoin de ces éducateurs est le plus pressant qu'ait aujourd'hui l'école. « Vous avez — disait le Souverain Pontife au cours de la mémorable audience accordée aux enseignants, le 5 janvier 1954 — une grave responsabilité dans la formation de la jeunesse et vous contribuez pour une part importante à préparer un meilleur avenir à votre pays. Comme chrétiens, vous ne pouvez rester indifférents ; comme enseignants, vous avez la joie de pouvoir coopérer puissamment au renouveau de votre génération. » (8)

Animés de cet idéal élevé, que le thème de la prochaine Semaine sociale — opportunément choisi en ce XXV[e] anniversaire de l'Encyclique *Divini illius Magistri* de Pie XI, de vénérée mémoire — ne manquera pas d'entretenir dans leurs cœurs, les catholiques italiens veulent, aujourd'hui plus que jamais, sentir l'urgente nécessité d'unir leurs efforts pour le triomphe en Italie des principes chrétiens dans l'école. Cela, le Souverain Pontife le réclame de tous. En travaillant à cette fin, ils seront en même temps parmi les artisans les plus valeureux du renouveau chrétien souhaité de la famille et de la société.

Avec cette confiance, Sa Sainteté envoie à tous les participants à la Semaine sociale de Trente, le réconfort d'une spéciale Bénédiction Apostolique.

J'ai l'honneur de profiter de la circonstance pour baiser votre pourpre sacrée et me déclarer, avec des sentiments de profonde vénération, de votre Eminence Révérendissime, le très humble, très dévoué et très obligé serviteur.

ANGELO DELL'ACQUA, *substitut.*

(6) Cf. D. C., n° 1167, 21. 2. 1954, col. 197.
(7) Cf. D. C., n° 507-508, 15-22. 2. 1930, col. 413.
(8) Cf. *D. C.*, n° 1167, 21. 2. 1954, col. 197.

— *Le Cœur du Seigneur*, par JACQUES ARRAGAIN, supérieur provincial des Eudistes de France. — Vol. 21 × 14 cm., 204 pages. Prix : 600 francs. Editions de La Colombe, Paris.

Cet ouvrage groupe des études sur les écrits et l'influence de saint Jean Eudes dans sa dévotion au Cœur de Jésus. L'auteur a fait appel à la collaboration de MM. Louis Cognet, professeur à l'Institut catholique de Paris ; Louis Théron, P. S. S., directeur de la Solitude à Issy ; Louis Barbé, Jacques Couturier, Charles du Chesnay, Michel Geschwind, Joseph Hanimann, Henri Macé, Charles Plomet, Eudistes, qui furent les conférenciers de la V[e] session de spiritualité eudiste, tenue à Paris du 9 au 11 juin 1954. Ces diverses conférences envisagent tour à tour l'aspect historique, théologique ou liturgique de la dévotion de saint Jean Eudes au Cœur de Jésus.

Conclusions de la XXVIIIe Semaine sociale des catholiques italiens à Trente

Les conclusions de la Semaine, note l'Osservatore Romano *des 3-4 octobre, furent présentées au Théâtre social, par S. Em. le cardinal Siri, qui en expliqua la nature, l'étendue, la portée : « Elles contiennent, dit-il, des directives pratiques, suivant les indications tirées de notre temps ; elles désignent des buts et présentent des critères de méthode, sans en venir aux détails particuliers, afin de respecter les compétences d'autrui et de laisser la juste marge de liberté et d'optabilité aux contingences. C'est pourquoi elles sont précédées des principes généraux suivants : « La foi avec laquelle on accepte ces principes est un acte librement accompli, et dans cette liberté même réside la plus grande garantie de loyauté à l'égard du monde. Le droit de l'Eglise, suréminent, ne constitue pas un monopole et n'enlève rien aux droits de la famille et de la société civile. »*

Après les principes, les indications particulières concernant les problèmes les plus urgents : par exemple, l'orientation professionnelle et la liberté de l'école « comme qualité désirable de toute école, même organisée différemment, sans s'écarter des justes lois ».

Le cardinal fit remarquer que les conclusions ne peuvent être considérées en dehors de la logique de la Semaine, la société suit son chemin ; l'école elle aussi doit poursuivre sa route, mais sans causer de destructions. Les motifs intérieurs furent en même temps énergiquement rappelés : tout d'abord, l'appel à la vérité : « L'école est renforcée par la recherche de la vérité » ; en second lieu, l'appel à l'unité de la culture. Le concept de liberté est apparu comme un facteur de collaboration et non d'opposition. L'exigence sociale a été également présente, mais le concept de sociabilité est apparu si grand et comportant tant d'obligations qu'on ne peut le considérer comme réalisable sans de nombreuses vertus et sans le rattacher à des choses suprêmes qui le justifient et le corroborent. C'est pourquoi les catholiques sont parfaitement à la place qui leur convient, a conclu le cardinal, quand ils expriment leur juste désir « que l'école soit le plus possible ouverte à la lumière et à la chaleur de Dieu ».

Voici les conclusions de la Semaine de Trente (1) :

LA MOTION FINALE

I. — Personne, société et école.

L'école compte parmi les plus grands facteurs qui déterminent le développement de la société, et c'est pourquoi le progrès chrétien, humain et social exige le progrès, c'est-à-dire l'adaptation de l'école aux nouvelles possibilités et exigences.

L'école, pour s'adapter comme il convient et avec fruit, doit avoir un point de référence immuable en Dieu et en l'éternelle vérité.

Ne sauraient être indifférents pour l'école la vérité et l'erreur, la vertu et le vice, la force et la faiblesse des hommes.

L'école, qui est au service de la personne humaine, ne peut être florissante là où est nié quelque attribut de la personne humaine ou quelqu'un des droits qui en découlent.

L'éducation scolaire contribue d'autant plus à l'équilibre social qu'elle parvient à réaliser la médiation entre des valeurs absolues et des valeurs caractéristiques d'une époque historique déterminée.

(1) Traduction de J. THOMAS D'HOSTE.

II. — Famille, Eglise, société civile.

L'école est de sa nature, une institution subsidiaire et complémentaire par rapport à la famille. La liberté scolaire s'appuie sur le droit fondamental de la personne à son développement intégral.

L'Eglise a un droit direct et suréminent dans le domaine de l'éducation, soit de juger, dans sa fonction de magistère, ce qui répond plus ou moins à l'éducation chrétienne dans toute institution publique ou privée, soit de développer librement une activité scolaire propre.

L'Etat a un droit propre en matière d'éducation : droit qui trouve dans le bien commun son fondement et sa mesure.

L'Etat ne peut donner dans ses propres écoles une éducation qui soit en contradiction avec les droits des consciences. Dans l'école doit être garanti le respect des suprêmes valeurs morales de l'ordre humain.

Famille, Eglise et Etat développent une action éducative d'autant plus efficace qu'ils procèdent d'un commun accord, tout en sauvegardant la hiérarchie qui découle de leur propre nature et de leurs fins respectives.

Pour une action éducative efficace, il est de la plus grande importance qu'il existe des rapports de collaboration d'un caractère permanent entre l'école et la famille.

III. — L'aspect social de l'éducation.

L'organisation scolaire peut avoir pour effet de conserver le type de structure sociale existant et de cristalliser les inégalités sociales, comme aussi de les atténuer et de les éliminer en favorisant le processus de mobilité sociale.

Afin de garantir et d'accélérer ce processus, qui contribue au développement de la personne humaine et, en même temps, enrichit la vie sociale par l'apport de tous, il faut :

— une instruction de base donnée à tous les membres de la communauté, indispensable pour participer sciemment à la vie associée, et dont l'obligation étende de plus en plus la possibilité pour tous d'accéder à l'instruction jusqu'à ses plus hauts degrés, indépendamment des conditions économico-sociales de l'élève ;

— une orientation scolaire et professionnelle qui tienne dûment compte des situations économiques, sociales et culturelles du milieu.

Ces postulats sont réalisés graduellement, en rapport avec les conditions générales et les possibilités effectives de la communauté.

IV. — Technique, travail, religion.

Le monde de la technique est, lui aussi, essentiel pour la culture moderne.

On doit mettre en évidence le contenu humain de la technique, dans une estimation équilibrée des responsabilités que la fin proposée et le processus pour l'atteindre lui imposent ; des rapports avec les doctrines scientifiques qui en sont le fondement ; de l'influence que ses résultats ont sur la vie de la communauté et des individus.

L'école doit être ouverte aux exigences du travail propres au temps moderne.

L'école doit contribuer dans ses différents degrés et types à l'éducation intégrale de l'homme : le préparer aux réalités transcendantes et éternelles de la foi et de la morale, et lui faire sentir le besoin d'une formation complète sur le plan des valeurs les plus nobles, comme le sont celles qu'offre le christianisme.

L'enseignement religieux doit, en vue de favoriser un processus de formation répondant aux exigences de l'homme d'aujourd'hui, se développer dans le contexte de la culture concrète et l'expérience de vie des élèves.

V. — Ecole et démocratie.

En régime démocratique, il faut que l'école — comme structure, fonctionnement et méthode — contribue à développer chez les citoyens le sens de la responsabilité en vue de leur participation à la vie publique et à la réalisation multiforme du bien commun.

Cela exige que l'école soit une institution vitale et agissante dans une société organisée diversement et que soit développée une politique scolaire qui satisfasse aux exigences et aux caractères d'une école pour tous : école de développement, de formation et d'orientation, de l'enfance à l'adolescence.

Tout en sauvegardant les principes suprêmes de la vie en commun et dans l'ambiance du bien commun, la démocratie doit, pour être logique avec elle-même, reconnaître chez les citoyens la liberté d'initiative dans le domaine des institutions scolaires, en assurant et en facilitant la réalisation des tâches respectives dans une parité effective.

VI. — Orientation scolaire et professionnelle.

L'orientation scolaire et professionnelle est un moyen qui aide chacun à répondre à sa propre vocation et à contribuer plus efficacement au bien de la communauté.

Sont appelés à contribuer à l'orientation scolaire et professionnelle, la famille, l'enseignant, le psychologue, le médecin, dans le cadre des possibilités concrètes économico-professionnelles.

L'orientation doit se concrétiser en forme de conseil, de manière à laisser la liberté du choix de l'école et de la profession.

Est souhaitable une législation qui favorise et discipline l'orientation scolaire et professionnelle, et des centres d'orientation officiels et libres.

VII. — Ecole maternelle et élémentaire.

L'école populaire doit s'animer d'une inspiration essentiellement éducative qui, en même temps que le savoir et les capacités, donne le sens, la vie et la plénitude des valeurs les plus précieuses à un homme et à une communauté, comme le sont les valeurs sociales, culturelles et religieuses.

L'école, pour l'enfance et la première adolescence et, en général, celle destinée à l'accomplissement de l'obligation scolaire, sont fondamentales du point de vue pédagogique et plus caractéristiquement propres à une société démocratique, en raison de leur tâche, qui est de préparer, dans une large mesure, à l'exercice conscient des droits et des vertus sociales, et aux différentes activités de travail.

L'école maternelle doit être une expression du milieu et des mœurs locales et familiales ; elle doit remplir une triple fonction : une fonction éducative du petit enfant, une fonction d'assistance de l'enfance, une fonction sociale à l'égard des petits enfants et de leurs familles.

L'école primaire, école de l'éducation de l'enfant en vue de son développement intégral — auquel tendent les éléments et les instruments eux-mêmes de la culture qu'on y acquiert, — doit, aujourd'hui, accentuer ses propres initiatives d'éducation civile et son adaptation à la vie de travail.

VIII. — Ecole secondaire et problème des jeunes gens.

L'école secondaire inférieure doit répondre à l'exigence sociale d'étendre une culture générale homogène à des années plus mûres que ne le sont celles de l'école élémentaire, et à l'exigence personnelle de tout jeune homme d'être éduqué dans une école donnant une orientation.

Cette fonction d'orientation ne doit pas être absente même de l'école secondaire supérieure. Elle est renforcée par deux moyens principaux :

— le développement des méthodes actives dans lesquelles se manifeste plutôt l'initiative que la réceptivité de l'élève ;

— la facilitation des passages de l'un à l'autre type d'école, au moyen d'épreuves de perfectionnement.

Le principe qui affirme une égale possibilité d'accès à l'instruction pour tous les citoyens et l'exigence d'une culture générale homogène, sont compatibles avec des écoles de type différent, qui tiennent compte des variétés d'aptitude et de caractéristiques personnelles.

IX. — Mission scientifique, professionnelle et civile de l'Université.

L'Université a pour tâche de transmettre et d'enrichir le patrimoine de la culture, de former à la recherche scientifique dans l'amour désintéressé pour la vérité ; de préparer à l'exercice des professions et des responsabilités de direction dans les différents domaines de la vie de communauté.

En promouvant le progrès de la science et de la technique dans une vision unitaire du savoir, l'Université doit tendre à se conformer à sa tradition historique inspirée des valeurs chrétiennes.

L'Université doit être garantie dans sa juste autonomie. Est requise en outre une plus grande efficience de l'équipement scientifique et didactique.

X. — Liberté d'enseignement et responsabilités de l'enseignant.

La juste liberté de la science, des méthodes scientifiques et de toute culture profane en général, est une norme inviolable de la liberté didactique entendue comme il convient, et elle doit être observée dans toute communication doctrinale à d'autres, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement de la jeunesse.

L'autonomie et la liberté des enseignants ont leur mesure dans le respect de la vérité et de leur propre conscience ; dans la personnalité des élèves avec leurs vertus et leurs faiblesses ; dans la personnalité des autres enseignants ; dans les exigences du bien commun ; dans les fins générales de l'école et dans les fins spéciales de chaque type et degré d'école ; dans la nature propre à chaque discipline.

La liberté dans l'enseignement revêt différentes formes, à mesure que de l'enseignement inférieur, lequel s'adresse aux enfants et aux adolescents d'une manière propédeutique et introductive, on s'élève vers l'enseignement plus élevé, dans lequel la critique et la spéculation disposent d'un plus grand domaine.

XI. — Tâches et position de l'enseignant.

Le rapport entre l'élève et l'enseignant est fondamental dans la vie de l'école : il est indispensable que l'enseignant, tout en instruisant, éduque et contribue à éveiller l'intérêt pour les valeurs transcendantes et universelles.

Au moment où les techniques de diffusion s'imposent avec des formes spectaculaires captivantes et absorbantes, et où dans le processus culturel on note une tendance à l'uniformité et à l'acceptation passive, il incombe aussi à l'enseignant la tâche principale de former à la réflexion et à l'expression personnelle.

A cet effet, les enseignants doivent être scientifiquement et pédagogiquement aptes et conscients quant à leur mission.

Pour cela, il faut se soucier de leur préparation et de leur adaptation régulière ; il faut qu'une rétribution adéquate leur soit donnée ; que chacun puisse occuper le poste qui corresponde à ses capacités et à ses droits.

L'opinion publique tient en haute estime la profession de l'enseignant, en raison de son caractère éminemment éducatif et de son influence dans le développement de la société.

XII. — Double processus pour la vitalité de l'école.

Sur le plan concret historique, double est l'exigence venant de la situation culturelle sociale italienne :

— qualification de l'école libre pour une formation complète concernant tous les problèmes de l'homme moderne ;

— maturation intérieure de l'école gérée par l'Etat, dans un sens plus substantiellement conforme aux traditions culturelles et religieuses du pays.

Particulièrement importante est la reconstitution graduelle d'un patrimoine commun d'idées et de coutumes, de manière que l'école d'Etat, aussi bien que l'école libre, puisse développer son œuvre d'éducation sur la base d'une attitude fondamentale de respect de la vérité et en harmonie avec une conception de vie essentiellement chrétienne.

QUESTIONS ACTUELLES

Problèmes de l'Afrique du Nord devant la conscience chrétienne

DÉCLARATION DE L'ASSEMBLÉE des Cardinaux et Archevêques

L'Assemblée des cardinaux et archevêques de France, réunie à Paris du 12 au 14 octobre, a communiqué à l'issue de ses séances la déclaration suivante :

Les événements douloureux de l'Afrique du Nord posent à la conscience de tous les Français, et des jeunes en particulier, de graves et angoissants problèmes. L'Assemblée des cardinaux et archevêques en éprouve une profonde émotion.

S'élevant au-dessus de toutes les préoccupations partisanes, soucieuse de sauvegarder à la fois l'amour de la patrie et les droits de tous les hommes, elle rappelle les principes qui doivent éclairer le jugement et inspirer la conduite pratique des chrétiens. Ces principes ont été déjà exposés avec autorité par les évêques d'Algérie, de Tunisie et du Maroc. L'Assemblée fait sienne notamment la lettre collective des évêques d'Algérie, publiée le 15 septembre et dont elle tient à donner dans leur texte même certains passages importants (1) :

« L'amélioration du niveau de vie des masses déshéritées est une condition essentielle de la création d'un esprit fraternel et communautaire, base de la véritable concorde entre les hommes. »

« Devant les difficultés économiques si graves de l'Algérie, la France métropolitaine a des responsabilités inéluctables. Vouloir les esquiver ou les minimiser, sous la pression d'intérêts particularistes, serait une grave injustice. »

« L'accession de tous les éléments de la population aux divers degrés de la culture, à l'exercice des responsabilités civiques et aux charges de la fonction publique, doit être assurée de telle manière qu'aucun groupe ne puisse s'estimer frustré ni lésé dans l'exercice de ses droits. »

« On ne s'orientera vers des solutions équitables et pacifiques qu'en tenant compte des caractères particuliers de l'Algérie (ce qui n'est pas moins vrai de toute l'Afrique du Nord), de ses conditions ethniques et géographiques, de son originalité due à la coexistence de plusieurs familles spirituelles, notamment la musulmane, la chrétienne et l'israélite; faites pour s'entendre, elles sont appelées à vivre étroitement associées pour conduire l'Algérie vers un avenir de progrès. »

« C'est dans un climat d'amitié que les problèmes les plus difficiles pourront être résolus; les orientations pacifiques seront le fruit d'une multitude de contacts fraternels permettant à tous les droits de s'exprimer librement. La règle absolue de ces efforts doit être la

(1) Cf. *D. C.*, n° 1209, 2. 10. 1955, col. 1269 et 1270.

recherche désintéressée du bien commun de tous, base nécessaire d'une véritable communauté fraternelle. »

A la lumière de ces principes, les chrétiens se défendront des jugements rapides et sans nuances ;

ils sauront réprouver les faits odieux sans se laisser aller à des généralisations abusives;

ils pratiqueront, en toutes circonstances, la justice et la charité.

Les fidèles de la métropole, en particulier, auront une attitude fraternelle de compréhension et de service envers les Nord-Africains travaillant en France, réduits trop souvent à une misère imméritée.

Dans les circonstances présentes, l'Assemblée des cardinaux et archevêques rappelle que les individus n'ont le droit de résister à l'autorité légitime que si elle leur ordonnait directement un crime ou une injustice notoire.

Enfin, elle demande instamment que, dans tous les diocèses de France, les chrétiens se rassemblent dans une prière publique pour toutes les victimes et pour le rétablissement de la paix.

Daigne Notre-Dame d'Afrique panser les blessures, calmer les ressentiments, obtenir aux uns et aux autres la force d'accepter les épreuves et de pardonner les injures ! Puisse-t-elle éclairer les responsables, afin que les difficultés trouvent leur solution dans la justice et s'apaisent dans la fraternité des enfants de Dieu.

(14 octobre 1955.)

L'ÉGLISE ET LA FRATERNITÉ DES PEUPLES

L'Église, agent de rapprochement, facteur d'unité entre les nations

A l'occasion de la quinzaine missionnaire, organisée par le diocèse de Lille, Mgr Chappoulie, évêque d'Angers, a fait, le dimanche 2 octobre, à l'Opéra de cette ville, une conférence placée sous les auspices du mouvement Pax Christi, *dont le thème était « L'Eglise et la fraternité des peuples ».*

Après avoir rappelé, dans une première partie, que l'action missionnaire de l'Eglise était essentiellement une action fraternelle puisqu'elle est la mise en œuvre du précepte du Christ « Aimez-vous les uns les autres », puis après avoir montré qu'à mesure que se constituent les Eglises indigènes celles-ci entrent dans la grande Eglise avec les richesses culturelles qui leur sont propres, Mgr Chappoulie s'est attaché à montrer la position de l'Eglise en face des conflits de race et du problème colonial. Voici, in extenso, *les deux dernières parties de son exposé* (*) *:*

La question raciale

Ecoutons parler, regardons agir l'Eglise face à l'un des obstacles majeurs qui se dressent aujourd'hui contre l'unité du monde : les querelles et les haines de races qui viennent compliquer et envenimer cruellement les conflits séculaires entre nations, les rivalités traditionnelles de puissance de peuple à peuple.

Les hostilités raciales, quand elles tendent au paroxysme, font courir à une compréhension réciproque entre les peuples et à leur rapprochement un terrible péril.

Or, de plus en plus, les conflits de races emplissent notre siècle de leur tumulte explosif, à mesure que décroît la domination que s'étaient acquise, à travers la planète, les populations d'origine européenne. A l'aurore du XXe siècle, celles-ci imposaient pratiquement leur autorité à presque toute la terre. Cinquante ans après, ce puissant édifice est plus qu'à demi ruiné. Il est lézardé, percé de brèches ; de larges pans sont déjà tombés et, de tous côtés, l'assaut continue. L'Asie, l'Afrique secouent le joug de l'Europe et entendent bien désormais traiter avec le vieux continent d'égal à égal.

L'Église a toujours été hostile au préjugé racial.

Que fait l'Eglise face à cette mêlée où s'affrontent des hommes qui trouvent une raison de se mépriser et de se haïr dans la couleur différente de leur peau, la forme de leur nez et l'aspect de leur chevelure, autant que dans les violents contrastes qui opposent des civilisations séculaires, demeurées si longtemps étrangères les unes aux autres ?

L'Eglise catholique, pour sa part, ignore la question raciale. Elle lui est totalement étrangère. En fait de race, elle ne connaît avec saint Paul « ni Juif ni Grec », mais des hommes tous également fils de Dieu par leur origine et leur vocation, tous également rachetés par le sang du Christ, dont la mort sur la croix fut à l'égal bénéfice de toute l'humanité. Pas plus que sa théologie, le droit de l'Eglise ne connaît les faits de race. Pour elle il y a des baptisés qui sont ses enfants, des non-baptisés sur qui elle ne s'attribue pas autorité : c'est tout. Elle ouvre ses portes, et aux mêmes dimensions exactement, celles du Baptême, du sacerdoce et de l'épiscopat, aux hommes de toute race. La chose n'est plus à démontrer, puisqu'elle est sous nos

(*) Ce discours a paru *in extenso* dans la *Semaine Religieuse du diocèse d'Angers* du 16. 10. 1955, col. 464. — Les sous-titres sont de *la D. C.*

yeux monnaie quotidienne dans l'activité missionnaire de l'Eglise. Pour les chrétiens, le mot race ressortit aux seules définitions de la biologie. A cette science de dire pour son compte ce qu'elle en sait.

Aussi l'Eglise n'a jamais hésité, au cours de son histoire, à porter un jugement sévère sur le préjugé racial, à condamner parfois les Etats catholiques qui tendaient à le faire passer sous forme de textes juridiques dans leur législation. Au XVIe siècle, le Pape Paul III a lancé l'excommunication contre les sujets espagnols de Charles-Quint qui se croyaient le droit de réduire en esclavage les Indiens de l'Amérique du Sud parce que, disait le Pape, ils ne voulaient pas voir en eux de « vrais hommes ».

En notre temps, Pie XI a anathématisé les thèses racistes adoptées par les chefs de l'Allemagne hitlérienne et qui prétendaient que « les races humaines par leurs caractères naturels et immuables sont tellement différentes que la plus humble d'entre elles est plus loin de la plus élevée que de l'espèce animale la plus haute » (1).

Dans l'Union Sud-Africaine.

Plus près de nous encore dans le temps, ce sont des évêques de l'Union Sud-Africaine, le seul Etat qui mène aujourd'hui ouvertement et consciemment une politique de ségrégation raciale, que l'on a entendus affirmer courageusement dans une lettre collective publiée en juin 1952, qu'ils ne pouvaient souscrire au principe d'une séparation mettant à part de toute vie nationale avec les Blancs les populations noires du territoire. Certes, honnêtes et réalistes, dédaigneux de toute popularité facile, les évêques reconnaissent que dans l'Union Sud-Africaine beaucoup de Noirs « n'ont pas encore atteint au développement qui pourrait justifier leur intégration immédiate dans une communauté homogène avec les Européens » (2). Aussi les Noirs doivent-ils se prêter à une éducation nécessaire, dont la responsabilité doit être donnée — point capital — non pas aux Blancs, mais assumée par l'élite indigène, par tous ceux des Noirs qui ont déjà acquis une qualification suffisante du fait de leur culture dans l'ordre politique, social, économique.

L'Eglise ne nie pas — ce qui serait aller contre l'évidence — qu'il y ait des groupements humains que l'on peut dire « arriérés », dont il faut régulariser le développement avec prudence « pour leur fournir graduellement les bénéfices d'une plus haute civilisation sans mettre le chaos et la désagrégation dans la vie sociale » — ce sont encore les évêques de l'Afrique du Sud qui parlent, — mais elle n'accepte à leur égard ni mépris ni outrage, car toutes les inégalités que l'on peut constater sur le plan humain ne font jamais disparaître à ses yeux cette vérité fondamentale qui domine tout : tous les hommes sont les créatures et les enfants de Dieu.

Alors ne soyons pas surpris si, en 1953, les évêques de l'Union Sud-Africaine ont obtenu du Pape qu'il élève à la dignité épiscopale un prêtre noir de race bantoue (3). Magnifique leçon de choses que cette promotion d'un guide spirituel issu d'une race dite inférieure qui se qualifie par le niveau de sa culture et de son élévation morale pour entraîner ses compatriotes noirs sur la route qui les mènera progressivement à la pleine égalité avec les Blancs !

Le problème des Nord-africains.

Il faudrait tout ignorer du degré de violence que peuvent atteindre les luttes raciales, des drames sanglants qu'elles provoquent — du lynchage individuel aux massacres collectifs, aux attentats terroristes et contre-terroristes, — des rancunes profondes et tenaces qu'elles laissent derrière elles, pour ne pas se rendre compte que la position de l'Eglise catholique en un tel domaine constitue un puissant facteur d'apaisement, de conciliation et, finalement, d'union entre les hommes.

Nous autres, Français, pouvons d'autant mieux comprendre que nous sommes mêlés intimement à ce terrible problème que soulèvent les conflits raciaux.

Dans les rues de nos villes, dans les grands centres industriels et miniers ne côtoyons-nous pas à tout instant des Nord-Africains ? Incultes, la plupart du temps, ils manifestent souvent une mentalité de primitifs, irascibles et violents, qui dominent mal leurs premiers instincts.

Mais cela veut-il dire que nous avons le droit pour autant de manquer du sens de la justice à leur égard, de crier haro sur le « bicot » aussitôt que quelque méfait est commis dans notre voisinage ou qu'une mauvaise bagarre éclate dans l'estaminet dont ils sont d'ordinaire les habitués ? Ce serait céder au préjugé racial et creuser plus profondément le fossé qui nous sépare de ces Nord-Africains, car ces esprits simples ressentent cruellement tous les dénis de justice dont ils peuvent être victimes de la part des Européens. En pareil cas, un chrétien se doit de dominer son premier mouvement et de se montrer d'autant plus prudent dans son jugement et son comportement que peut-être il nourrit au fond de lui-même une antipathie innée pour le Nord-Africain qui n'est pas de sa race.

En réalité, notre vrai devoir, si nous voulons agir en fils de l'Eglise, c'est de ne perdre aucune occasion, individuelle ou collective, de témoigner de l'intérêt à ces humbles travailleurs contraints aux rudes besognes des plus pauvres manœuvres, logés trop souvent dans d'innommables conditions. Matériellement, moralement, intellectuellement, il faut nous préoccuper d'eux. Grâce à Dieu, plus d'un chrétien déjà et plus d'une organisation catholique le comprennent et se dévouent généreusement en ce sens. Il y a bien des

(1) *L'Eglise catholique devant la question raciale*, Y. CONGAR, p. 53 (U. N. E. S. C. O.).

(2) « Lettre de la hiérarchie catholique d'Afrique du Sud sur la question raciale », *D. C.*, 19. 10. 1952, n° 1132, col. 1325-1330...

(3) S. Exc. Mgr Mabathoana, O. I. M., évêque du diocèse de Léribé, au Basutoland.

années, pour ne citer qu'elles, que les « équipes sociales » se sont mises à la tâche ; mais que de chemin encore à parcourir !

La vie des hommes de couleur a le même prix que celle des blancs.

C'est avec le même esprit catholique, dénué de tout préjugé racial, que nous devons prendre nos responsabilités sur place en Afrique du Nord, en Afrique noire, à Madagascar, sur tous les territoires d'outre-mer qui relèvent de l'Union française. Des hommes de toute race les peuplent qui sont à des niveaux bien divers de civilisation, à qui ne peuvent être dévolus également rôles et situations, *hic et nunc* dans les organisations politiques ou économiques. Mais tous, Africains du Nord, Noirs, Malgaches ne sauraient être traités avec l'aveu des chrétiens en hommes de seconde zone, taillables et corvéables à merci, parce que de couleur et de race différentes de la nôtre.

En particulier, ils ont droit à une justice qui ne saurait donner moins de garanties à un accusé du fait qu'il est né Arabe ou de peau bronzée : fils de Dieu comme nous, leur vie mérite d'être comptée au même prix que la nôtre. Aussi, des chrétiens ne sauraient souscrire aux formes de répression massive qui font bon marché de l'existence individuelle d'un indigène, qui lui dénient avant toute condamnation le droit de s'expliquer et de se justifier et l'envoient à la prison ou à la mort comme l'animal néfaste que l'on empêche de nuire sans s'embarrasser de son procès.

La nécessité même de mettre à la raison les auteurs sauvages d'attentats criminels contre les Européens, leurs vies et leurs biens, et de rétablir l'ordre public, ne justifie pas aux yeux d'un chrétien certaines formes de représailles tel que le meurtre collectif de toute la population d'un village ni les opérations dites de ratissage où sont confondus pêle-mêle innocents et coupables, sous le prétexte que les innocents sont de la même race que les coupables, et que d'ailleurs ce n'est un crime que très relatif d'exécuter sommairement les gens d'une race inférieure. En parlant ainsi je ne m'abandonne ni à la passion ni même à l'émotion. Mes paroles ne font que traduire l'enseignement traditionnel de l'Eglise, tel que le Souverain Pontife lui-même le rappelait dans un discours prononcé le 3 octobre 1953 devant les membres du IVe Congrès international de droit pénal :

« La fusillade en masse d'innocents, par représailles pour la faute d'un particulier, n'est pas un acte de justice, mais une injustice sanctionnée. Fusiller des otages innocents ne devient pas un droit parce qu'on en fait une nécessité de guerre. » (4)

Le sens de la justice et la volonté résolue de ne pas faillir doivent maîtriser chez nous toutes les explosions de colère raciale. Griserie de la vengeance et goût du sang ne sont jamais permis à un disciple du Christ contre qui que ce soit.

(4) S. S. PIE XII, « Discours aux membres du IVe Congrès international de droit pénal, 3 octobre 1953 », *D. C.*, 1953, n° 1159, col. 1352.

Se dépouiller de tout préjugé de supériorité raciale.

Ajoutons que se dresser contre tout gauchissement de la justice sous l'effet d'une passion de race ne peut suffire à la conscience d'un chrétien qui veut travailler au rapprochement des hommes. Il cherche bien davantage.

D'abord, s'efforçant à se dépouiller de tout préjugé de supériorité raciale, il ne cédera pas avec une naïve candeur à cette idée que la suprême ambition pour le non-Européen doit être de calquer en toutes choses les faits et gestes de la race supérieure. Il admettra qu'une civilisation, sans être pour autant digne de mépris, peut revêtir d'autres aspects que celle de l'Europe et préférer une autre échelle des valeurs. Il n'imaginera pas que le plus grand honneur à faire aux hommes d'une autre race et d'une autre culture que la sienne, le plus magnifique bonheur à leur octroyer, c'est de les assimiler à sa propre nation et de vouloir en faire purement et simplement ses concitoyens. Le respect que sa foi lui ordonne de porter aux hommes de race et de civilisation différentes de la sienne l'empêchera de s'engager sur cette voie pleine de dangereuses illusions et de cruels réveils pour la nation qui s'y laisse aller.

Mieux encore. Le chrétien doit tenter de lancer un pont entre des formes de civilisation et des cultures qui s'ignorent ou se méprisent ou se détestent *a priori* par le fait d'un racisme plus ou moins conscient et qui est tout autant le fait du non-Européen que de celui-ci. Son désir c'est d'établir des contacts, de créer des courants d'estime et de sympathie, de provoquer des échanges de vues et de services, d'amener les partis opposés à faire ensemble l'inventaire de leurs richesses culturelles, de dégager les pierres d'attente qui permettent de poser les premiers fondements d'une maison commune où, si chacun reste soi-même et conserve son originalité, personne cependant ne se sent totalement étranger aux autres hôtes du foyer.

L'exemple des Petits Frères du P. de Foucauld.

Travail lent et ingrat, où presque chaque pas fait en avant peut signifier un sacrifice et que pourtant des fils de l'Eglise ont déjà entrepris avec un allègre courage.

Ainsi les Petits-Frères du Sacré-Cœur, disciples du P. de Foucauld, de l'ermite du Sahara qui voulait devenir « le frère universel de tout homme ». Voici comment leur fondateur, le P. René Voillaume, s'adresse à ces jeunes hommes qui n'ont d'autre ambition que de rendre témoignage au Christ par leur vie de travail, de pauvreté, de pureté, de prière (5) :

« Dans la générosité et l'enthousiasme de votre jeunesse beaucoup d'entre vous se sentent appelés à consacrer leur vie à des peuples différents de nous par leur mentalité, leur culture et le degré d'élévation humaine. Dans un sincère désir d'amitié fraternelle, vous êtes allés vers les Arabes musulmans de

(5) *Bulletin des Fraternités*, n° 85. « Lettre de Lima » (Pérou), 1er décembre 1951.

l'Afrique du Nord, d'Algérie, du Maroc, du Sahara ; vers les peuples noirs du Cameroun, les nomades de Jordanie, le sous-prolétariat chilien, et vous irez bientôt peut-être vers les Indiens des plateaux andins... »

Difficile vocation qui se heurte rudement à toutes les barrières que dressent entre les hommes les différences de langues, de psychologie, de manières de vivre. Le P. Voillaume ne le dissimule pas à ses fils : « L'amitié que vous apportiez en toute loyauté n'aura pas été comprise ; elle aura peut-être même suscité la méfiance. N'êtes-vous pas d'une race différente ? N'appartenez-vous pas à la nation conquérante ? A ce peuple d'hommes blancs dont la civilisation technique leur apparaît à l'expérience destructrice de certaines valeurs séculaires, humaines, nationales ? »

Cependant, conclut le chef à ses jeunes frères : ces Africains du Nord, ces noirs, ces Indiens, il faut les aimer sans jamais céder au découragement, se dévouer à eux jusqu'à complet épuisement de ses forces, et cela — écoutez : ici réside la grande originalité du message — en renonçant à tout sentiment plus ou moins conscient de supériorité à leur égard, en les traitant sur un pied d'égalité fraternelle. Autrement, affirme le P. Voillaume en cette phrase si profondément émouvante : « Vous ne saurez pas aimer comme vous le devez. Jésus ne nous a pas commandé d'avoir pitié des hommes auxquels nous nous jugeons supérieurs sur le plan de la civilisation ; il nous a commandé de les aimer en frères, ce qui n'est pas la même chose. »

Diverses autres réalisations de l'Église pour une meilleure compréhension entre les races.

Aimer comme des frères les hommes de civilisations différentes de celle de notre naissance, si c'est le programe des fils de Charles de Foucauld, c'est au même mobile profond qu'obéit, sur un plan plus spécifiquement culturel de recherche intellectuelle, l'Institut des belles-lettres arabes, l'Ibla, fondé à Tunis par les Pères Blancs du cardinal Lavigerie. Par de savantes et persévérantes études autant que par une expérience quotidienne de vie, Ibla a voulu créer en Afrique du Nord « une atmosphère de compréhension réciproque et d'amitié grâce à laquelle les élites musulmanes et chrétiennes qui cohabitent en ce pays soient mises à même de se rapprocher sans se heurter, de s'étudier sans malveillance, de se faire mutuellement confiance dans une parfaite sincérité ».

Travailler à se connaître pour triompher des préjugés de race, de façon qu'à la défiance et à l'hostilité, fruits de l'ignorance réciproque, fasse place petit à petit une réelle amitié, n'est-ce pas encore le but que s'assignent aussi bien le C. E. S. A .M. (Centre d'études supérieures d'agriculture du Maroc), qui éduque côte à côte garçons marocains et français, que les groupements d'étudiants catholiques qui organisent des rencontres interraciales, lieux privilégiés d'élection pour des échanges culturels entre jeunes, d'où peuvent naître ensuite, de l'Europe à l'Asie et à l'Afrique, de solides et fécondes amitiés ? Nous en possédons dès maintenant plus d'une preuve émouvante. Ici, à Lille, qu'il me soit permis de préciser que souvent de tels liens sont forgés sous l'égide de cette *Ad Lucem,* « fille de la Catho », qui a déjà tant fait pour abattre la muraille des oppositions raciales.

Et ils sont encore les bons ouvriers de cette tâche d'amour fraternel les foyers chrétiens qui, au temps des vacances, savent délicatement s'ouvrir pour accueillir à la table familiale un étudiant de couleur, que ce soit un laïque ou un séminariste !

Remercions le ciel de nous donner le spectacle réconfortant de ces catholiques, prêtres ou laïques qui, dans des situations et par des moyens différents, témoignent tous qu'ils ont l'esprit authentique de l'Eglise, Mère dont le cœur est également accueillant à tous les hommes. Réjouissons-nous que la France chrétienne ne soit pas la dernière à prendre de généreuses initiatives qui font pièce à la guerre des races.

A l'heure actuelle, de lourdes responsabilités pèsent en Afrique sur notre pays qui se débat au milieu de redoutables difficultés. Les évêques de l'Algérie, le vicaire apostolique de Rabat les ont rappelées récemment aux catholiques en termes empreints à la fois de fermeté et de sérénité. Soyons bien persuadés que l'honneur et l'avenir de la France outre-mer gagneront beaucoup si une poignée de chrétiens résolus, hommes d'expérience et techniciens de classe, mais aussi hommes de foi et de cœur, possèdent assez de courage et de sens du sacrifice pour y développer entre des individus de races et de croyances diverses des sentiments d'amitié fraternelle.

Ce sont de tels hommes, des « sages et des saints », comme le disait en 1953 à la Semaine sociale de Pau le grand islamologue Robert Montagne, trop tôt arraché à notre affectueuse admiration, qui nous éviteront de céder à des oppositions irraisonnées, de sombrer dans des conflits sans espoir et d'aboutir à une forme de guerre « dont le chrétien ne peut accepter de porter le poids avec résignation (6) ».

Le colonialisme

Adversaire résolue des haines de race et par là ouvrière de rapprochement entre les peuples, l'Eglise dans les conflits coloniaux, autre plaie douloureuse de notre époque, où se conjuguent et se renforcent poussées nationalistes et oppositions raciales, l'Eglise est aussi une conseillère de compréhension et de paix.

La colonisation ne peut être qu'un état passager.

L'opinion que l'on peut qualifier aujourd'hui de commune parmi les penseurs chrétiens tient que la colonisation ne se justifie au regard de la morale que dans la mesure où elle constitue un service de puissance colonisatrice vis-à-vis du peuple qu'elle a soumis un jour à son autorité, d'ordinaire par voie de conquête. Ce service, il faut l'entendre avant tout d'une œuvre

(6) R. MONTAGNE, « L'évolution des situations internationales d'inégalité », Semaine sociale de Pau, *Guerre et Paix,* p. 298.

d'éducation individuelle et collective sur tous les plans de l'activité, moral et matériel : d'où, aux yeux de l'ensemble des penseurs chrétiens, le caractère temporaire de toute entreprise coloniale, puisque le terme d'une éducation bien conduite doit être l'émancipation du sujet éduqué devenu capable par l'action même de ses formateurs de se gouverner lui-même. L'Eglise ne saurait donc se ranger du côté de ceux qui tiennent la condition coloniale pour un fait permanent, s'appuyant à la fois sur le prestige et les avantages matériels que tire la métropole de sa colonie et aussi sur le jugement défavorable et pessimiste qu'elle porte sur les aptitudes d'intelligence et d'ascension collective d'une population de couleur estimée une fois pour toutes, voire par principe, inférieure à ses maîtres européens et inapte à faire jamais par elle-même son propre bonheur dans la liberté.

Mais à quelle heure précise doit sonner la fin de la domination coloniale ? Sous quelle forme, dans quels délais, suivant quelle graduation progressive doit se réaliser le passage à la souveraineté indigène ? Ce sont là des problèmes de caractère temporel que l'Eglise en tant que telle ne se reconnaît pas qualité pour résoudre. Tout au plus dirait-elle que l'existence d'une solide chrétienté indigène avec son clergé et notamment ses évêques constitue un symptôme de maturité à ne pas négliger.

Une autonomie progressive devant conduire à une indépendance profitable.

A vrai dire, le principe une fois admis de la précarité de toute domination coloniale, tout devient fonction du degré d'évolution auquel est parvenu le peuple colonisé. Or, le fruit ne mûrit pas partout au même instant. Il n'est pas un esprit raisonnable qui pense que l'on puisse traiter de la même façon par exemple le Viet-Nam, terre de vieille civilisation qui faisait l'admiration des missionnaires européens du XVIIe siècle par la sagesse de ses lois, et tel groupement de tribus des montagnes du Laos ou de l'Afrique noire non encore dégagées de la sauvagerie primitive.

A se débarrasser trop vite de son tuteur — dans l'hypothèse naturellement où celui-ci est un honnête tuteur et non un tyran et un exploiteur — une population risque de sombrer dans l'anarchie. Mais à vouloir se maintenir contre vents et marées, face à une élite autochtone raisonnablement capable de prendre en mains chez elle les rênes de l'autorité et qui le demande avec l'approbation au moins tacite de la masse populaire, la puissance coloniale risque de terribles explosions et sans doute un jour son éviction brutale.

Sagement — et c'est là qu'elle fait encore œuvre de rapprochement fraternel entre les hommes, — l'Eglise conseille une politique d'autonomie progressive, un apprentissage de la liberté qui conduira un jour à une indépendance profitable. D'autre part, elle ne saurait approuver les explosions irraisonnées du nationalisme indigène, ni ses colères et ses violences raciales. Ce qui mérite condamnation chez l'Européen doit l'être tout autant, à la mesure où chacun est conscient de ses responsabilités, chez l'Asiatique et l'Africain.

Des questions se posent aussi, très complexes, de justice, de gratitude si le mot a un sens pour une nation, vis-à-vis de la puissance colonisatrice et de ses ressortissants. Celle-ci d'habitude n'a pas fait que du mal, mais a assuré le règne de l'ordre, mis en valeur le pays et ses richesses naturelles, développé un certain degré d'instruction, ouvert des hôpitaux, amélioré le standard de vie de la population. Tout autant d'éléments qui entrent en ligne de compte.

Des évêques africains devant le problème de l'indépendance.

Les lettres adressées récemment par les évêques de Madagascar et de l'Afrique occidentale française à leurs chrétiens sont le reflet de cette situation extrêmement délicate. « L'Eglise souhaite ardemment, écrivaient en 1953 les chefs de Mission de l'île Rouge aux catholiques malgaches, que les hommes comme les peuples progressent vers plus de bien-être en assumant toujours davantage leurs responsabilités... L'Eglise, comme le droit naturel, reconnaît la liberté des peuples à se gouverner eux-mêmes. Elle ne fait pas d'ailleurs qu'affirmer ce principe. La libération spirituelle qu'elle assure chez les chrétiens est un des plus efficaces moyens de faire parvenir l'homme à sa pleine maturité. Et en rappelant à tous la grandeur de la dignité humaine et les devoirs qui en découlent, elle contribue réellement à l'amélioration des relations entre les hommes. » « En conclusion, disaient les évêques, nous reconnaissons la légitimté de l'aspiration à l'indépendance comme aussi tout effort constructif pour y parvenir. Mais nous vous mettons en garde contre les déviations possibles, spécialement contre la haine qui ne peut trouver place dans un cœur chrétien. » (7)

Langage clair, dépourvu de toute flatterie, auquel fait écho la toute récente déclaration des évêques de l'A. O. F. du 24 avril 1955 : « Dans le domaine politique vous aspirez à l'autonomie qui vous fera les gérants de vos propres affaires. Cette aspiration est légitime. Tout peuple, toute société douée d'une personnalité originale a, en effet, le droit d'affirmer et de développer cette personnalité, en vue d'enrichir d'une nouvelle valeur la communauté des hommes. Nous souhaitons que s'engage sur ces questions (de la recherche de l'autonomie) un dialogue loyal et fraternel, fondé sur l'égalité de tous les hommes et de toutes les races, sur le respect des différences qui deviennent richesses lorsqu'elles se complètent au lieu de s'opposer. Alors ces questions, capitales et inéluctables, pourront progresser sans dommage pour le bien de chacun au sein du bien de tous. » (8)

Vous le voyez, ce n'est pas une vaine expres-

---

(7) « Communiqué des vicaires et préfets apostoliques de Madagascar à tous leurs fidèles », *D. C.*, 30 mai 1954, n° 1174, col. 695.
(8) « Déclaration commune des Ordinaires d'A. O .F. et du Togo », *D. C.*, n° 1200, 29 mai 1955, col. 665.

sion que de parler de l'Eglise et de la fraternité des peuples. Depuis l'enseignement donné par les plus humbles et les plus ignorés de ses missionnaires jusqu'aux conseils qu'elle adresse par ses chefs aux populations non chrétiennes, toute sa doctrine tend à rapprocher fraternellement les hommes de toute civilisation, à abattre les préjugés de race, à promouvoir une intelligente et sage libération des peuples colonisés.

Tous les hommes, quelle que soit leur religion ou leur culture, s'ils sont las de tant de haine accumulée entre eux et s'ils aspirent sincèrement à la formation d'une grande communauté humaine à travers toute la terre, peuvent demander une leçon pleine d'efficacité à cette Mère au cœur infiniment aimant qu'est l'Eglise : « Signe levé parmi les nations », suivant l'image du prophète d'Israël, signe de paix et d'unité.

Quant à nous, chrétiens, notre devoir apparaît clairement tracé ; nous faire une âme et un cœur aux dimensions de l'amour que l'Eglise notre Mère porte à toute l'humanité, c'est-à-dire aux dimensions de la terre entière.

Redisons avec saint Augustin : *Quis ponit in Africa fines caritatis ?*

Ne nous permettons pas de borner notre charité aux frontières de notre terre natale.

Voyons dans tous les hommes des frères à aimer et à servir. Que ce soit là le bénéfice que nous retirerons de cette grandiose quinzaine qui vous aura fait vivre et prier, Lillois, avec les apôtres du Christ, à l'œuvre partout sur cette terre où il y a des âmes à éclairer, à pacifier, à sauver !

Malaise dans l'Église anglicane

Il y a quelques mois, avant les Convocations d'York et de Canterbury (*), *qui devaient décider de la question de l'intercommunion de l'Eglise d'Angleterre avec l'Eglise de l'Inde du Sud, nous avons publié quelques documents, émanant de personnalités anglicanes, qui montraient les difficultés que soulevait cette délicate question* (1). *L'intercommunion avec un groupement d'Eglises dont certaines ont des pasteurs non ordonnés épiscopalement* (2), *signifiait, en effet, pour l'Eglise d'Angleterre, un pas vers la conception protestante de l'œcuménisme aux dépens de sa tradition catholique.*

Les résolutions des Convocations

Les Convocations se sont réunies les 4, 5 *et* 6 *juillet et elles ont fait l'apparente unanimité sur une intercommunion partielle avec l'Eglise de l'Inde du Sud dont les modalités sont exprimées dans les résolutions suivantes* (3) :

1. Cette assemblée, tout en reconnaissant les difficultés qui, jusqu'ici, ont empêché de prendre une décision unanime, est maintenant d'accord, tant sur le plan théologique qu'à la lumière du futur développement de l'Eglise de l'Inde du Sud (*Church of South India*, ou C. S. I.), pour dire qu'il n'est plus nécessaire d'ajourner une décision nette en ce qui concerne le statut des évêques, des presbytres (4) et des diacres consacrés ou ordonnés dans l'Eglise de l'Inde du Sud, au moment ou après la création de cette Eglise, et elle les reconnaît comme de vrais évêques, presbytres et diacres de l'Eglise de Dieu.

(*) L'Eglise anglicane est partagée en deux provinces : Canterbury et York, et les deux « Convocations » de Canterbury et d'York sont, avec les Conférences de Lambeth qui réunissent les évêques tous les dix ans, ses organes de gouvernement. La Convocation se réunit généralement deux ou trois fois par an. Elle est composée d'une chambre haute (les évêques) et d'une chambre basse (le chapitre, les doyens, deux archidiacres et des avoués du clergé élus par lui). Elles peuvent se prononcer sur des points de doctrine et élaborer des canons, mais ceux-ci ne prennent force de loi qu'après approbation de la Couronne.

(1) *D. C.*, n° 1199, du 15. 5. 1955, col. 613 et s.

(2) Les convocations d'York et de Canterbury ont indiqué qu'il y a dans l'Eglise de l'Inde du Sud 540 prêtres et diacres ordonnés épiscopalement, sur un total de 839.

(3) D'après l'hebdomadaire anglican *Church Times* du 8. 7. 1955. La traduction de ce texte, ainsi que de ceux qui suivent est de notre rédaction.

Au cours des convocations, l'Eglise catholique, qui représente, pour les tenants de l'intercommunion avec l'Eglise de l'Inde du Sud, l'opposé de la politique qu'ils poursuivent en même temps qu'un attrait redoutable pour les mécontents, n'a pas été ménagée. Dans la cathédrale Saint-Paul, le 4 juillet, le chanoine anglican Eric Kemp a parlé de « ces romains qui prétendent à l'exclusivité du titre de catholiques, ces ennemis de toute liberté, qui sans cesse essaient de tirer parti des divergences qui parfois peuvent naître de notre liberté même ». Le même jour, à Lambeth Palace, l'archevêque de Canterbury, le Dr Fisher, dépassait encore les déclarations du chanoine Kemp : « Le chanoine Kemp nous a rappelé que l'Eglise catholique romaine croit en un *apartheid* ecclésiastique aussi rigide et menaçant que n'importe quel rideau de fer politique. C'est là peut-être le plus grand obstacle au progrès du royaume de Dieu parmi les hommes. Il interdit toute collaboration entre elle et les autres Eglises de la chrétienté, même cette collaboration élémentaire qui consiste à prier ensemble notre commun Seigneur pour qu'il nous donne la grâce de collaborer davantage... » (*Church Times*, 8. 7. 1955.)

Le même journal publiait quelques pages plus loin cette lettre d'un lecteur :

MONSIEUR, *Je regrette les paroles prononcées par l'archevêque de Canterbury et le chanoine Kemp à l'ouverture des Convocations. Le mot* « apartheid », *avec tout ce qu'il évoque de souvenirs sinistres de ces dernières années, n'est-il pas entaché de préjugés pour décrire l'attitude de l'Eglise catholique romaine ? Le chanoine Kemp a parlé de « ces romains qui prétendent à l'exclusivité du titre de catholiques ». Mettez « anglicans » à la place de « romains » et vous aurez un genre typique de ces réflexions romaines que nous déplorons tous, bien qu'ils n'iraient jamais jusqu'à dire que nous sommes « ennemis de toute liberté ». L'allusion du Dr Fisher à un rideau de fer manque de générosité si nous nous rappelons la persécution que les catholiques romains subissent derrière le vrai rideau de fer. Je crois que de telles paroles font beaucoup de mal. Des phrases aussi amères, sentant le « œil pour œil et dent pour dent » ne nous aident pas à prier pour la réunion ».* EDWARD G. MANSFIELD.

(4) Dans tout le texte, lorsqu'il s'agit de l'Eglise de l'Inde du Sud, les « prêtres » sont désignés par le mot *presbyter* (employé dans cette Eglise), lorsqu'il s'agit de l'Eglise d'Angleterre, par le mot *priest*. (*N. D. L. R.*)

2. Cette assemblée décide de plus que :

a) Les membres de la C. S. I. qui sont communiants dans cette Eglise peuvent, lorsqu'ils sont en Angleterre, recevoir la sainte communion dans l'Eglise d'Angleterre.

b) Les membres de la C. S. I. qui viennent à résider d'une façon permanente en Angleterre et qui désirent communier régulièrement dans l'Eglise d'Angleterre, devront se conformer aux règlements de cette Eglise.

c) Les évêques, presbytres et diacres de la C. S. I. peuvent être invités à prêcher dans les églises anglicanes avec l'autorisation de l'évêque du diocèse.

d) Tout évêque ou prêtre épiscopalement ordonné de la C. S. I. (5) peut, quand il est en Angleterre, célébrer la sainte communion dans une église anglicane, et seulement dans une telle église, sur l'invitation du titulaire de cette église avec l'autorisation de l'évêque du diocèse, en se conformant, là où il est en vigueur, au *Colonial clergy Act.* (6).

e) Il est laissé à la discrétion de l'évêque d'un diocèse de savoir s'il doit autoriser de temps en temps, dans une église paroissiale de son ressort, la célébration de la liturgie de la C. S. I. par un évêque ou un presbytre épiscopalement ordonné de cette Eglise.

f) Un évêque, un presbytre épiscopalement ordonné, ou un diacre de la C. S. I., qui désire officier comme évêque, prêtre ou diacre de l'Eglise anglicane, que ce soit pour un temps limité ou d'une façon permanente, peut être autorisé à le faire pourvu qu'il ait reçu les autorisations prévues dans le *Colonial clergy Act.* Il est alors soumis en tous points aux règlements de l'Eglise d'Angleterre.

g) Les autres ministres de la C. S. I. qui désirent faire partie du clergé de l'Eglise d'Angleterre seront soumis à ses règlements en ce qui concerne l'admission au ministère.

h) Les évêques et les prêtres de l'Eglise d'Angleterre qui se trouvent être de passage sur le territoire de la C. S. I. peuvent accepter l'hospitalité de cette Eglise pour y célébrer la sainte communion.

i) Les membres de l'Eglise d'Angleterre qui se trouvent être de passage sur le territoire de la C. S. I. peuvent accepter l'hospitalité de cette Eglise pour y recevoir la sainte communion (7).

3. Cette assemblée demande respectueusement à son président de prendre les mesures appropriées pour donner effet aux recommandations concernant l'aide pratique à apporter à la C. S. I., et, en raison de l'importance primordiale de la prière, de veiller spécialement, par les moyens qu'il préfère, à assurer une prière permanente pour cette Eglise.

(5) On remarquera également que le texte, sauf lorsqu'il s'agit de la prédication, ne parle que des ministres épiscopalement ordonnés. (*N. D. L. R.*)

(6) Le *Colonial clergy Act*, qui date de 1874, prescrit qu'aucun ministre ordonné prêtre ou diacre par un évêque, autre qu'un évêque d'un diocèse de l'Eglise d'Angleterre, ne peut officier dans une église anglicane sans la permission écrite de l'archevêque de la province, sans souscrire à la *Declaration of Assent* et sans promettre que, pendant son ministère et en Angleterre, dans les prières publiques et dans l'administration des sacrements, il utilisera la forme prévue par le *Book of common prayer* à l'exclusion de toute autre, sauf prescription contraire de l'autorité légale. (*N. D. L. R.*)

(7) La constitution de la C. S. I. prévoit que ceux qui communient dans cette Eglise peuvent exiger de recevoir la sainte communion uniquement de ministres épiscopalement ordonnés. (*N. D. L. R.*)

Les critiques des anglo-catholiques

Si l'unanimité s'est faite sur les résolutions que nous venons de citer, cependant, le malaise qui couvait à l'état latent dans l'Eglise anglicane n'a fait que croître depuis les Convocations, jusqu'à apparaître en plein jour. La conversion au catholicisme du Révérend Hannah, secrétaire du groupe de l'Annonciation (1), *suivi d'une vingtaine d'autres pasteurs, en fut une des manifestations, cet éditorial du* Church Times (30-9-1955), *qui ne porte pas de signature, en est une autre* (2) :

En juillet dernier, les deux Convocations de Canterbury et d'York ont accepté, avec au moins l'apparence d'une impressionnante unanimité (3), le projet de leurs Comités réunis, sur les relations avec l'Eglise de l'Inde du Sud. L'autorité repose sur les Convocations et elles ont parlé nettement. On peut pardonner à des membres du clergé d'avoir pensé que cela mettait un terme aux discussions, au moins pour une bonne période de temps. Il est malheureusement déjà bien clair qu'il n'en est pas ainsi. Nous-mêmes avions alors fait ressortir que les nouvelles concessions faites à l'Eglise de l'Inde du Sud avaient des conséquences implicites qui étaient la source d'un réel malaise parmi tous ceux qui apprécient l'intégrité et la catholicité de l'Eglise d'Angleterre. Au cours des trois derniers mois, ce malaise, profond et largement répandu, n'a fait qu'apparaître avec une évidence chaque jour plus grande. La grande presse a parlé à maintes reprises d'une « crise dans l'Eglise d'Angleterre ». La semaine dernière, l'*Evening News*, de Londres, affirmait que l'Eglise était profondément divisée. Dimanche, le *Reynold's News* mettait en grand relief ces prédictions que les désaccords qui couvent depuis longtemps dans l'Eglise et qui, aujourd'hui, apparaissent au grand jour, ont pour résultat que beaucoup de membres du clergé et des laïcs

(1) Cf. infra., col. 1393.

(2) Le *Church Times* représente la tendance anglo-catholique de l'Eglise anglicane, le *Church of England Newspaper*, qui représente la tendance opposée et qui a fait campagne pour une intercommunion plus complète, écrivait après les Convocations du mois de juillet : « Ce fut un grand jour historique pour l'Eglise d'Angleterre. Il s'agissait d'un test pour la réunion chrétienne, il est gagné. Maintenant nous pouvons envisager avec confiance de nouveaux rapprochements avec d'autres communions chrétiennes. Le spectre de la réunion avec Rome utilisé comme une barrière empêchant de meilleures relations avec le protestantisme, a fini par être écarté... »

(3) Nous lisons dans *Church Times* du 7 octobre : « A la récente Convocation de Canterbury, l'inquiétude de ceux qui étaient décidés à faire passer les résolutions sur la C. S. I. était manifeste. Tous ceux qui ont pris la parole étaient membres du Comité qui avait préparé le rapport... C'est ainsi qu'avec beaucoup d'enthousiasme de la part des partisans du projet et une abstention maussade de la part de ceux qui ne pouvaient pas les approuver, les propositions ont été acceptées. Nous faisons remarquer incidemment qu'il n'est pas très indiqué qu'une décision aussi sérieuse soit prise à la suite de votes à main levée... »

ont l'intention de passer à l'Eglise romaine. Ces nouvelles à sensation contiennent certainement une grande part d'exagération. Mais il serait aussi fou de rejeter tout ceci comme purs produits de l'imagination que de se lancer dans des prophéties pessimistes et de parler sans fondement de rébellion contre l'autorité de l'Eglise.

Le fait, dans sa nudité, est que beaucoup de fils consciencieux de l'Eglise d'Angleterre sont mécontents de ce qui leur semble découler des décisions des Convocations. Les théologiens de tendance catholique ont maintes fois donné l'assurance que tout était bien. Il est bien évident que ses assurances n'ont pas réussi à calmer l'inquiétude. Le plus récent essai dans ce sens, celui du Dr Mascall, est critiqué sur cette même page (4). La semaine dernière, une réunion privée de personnalités d'un groupement de l'Eglise, manifestement regrettable, a donné la preuve évidente que, désormais, un gouffre est creusé entre les opinions des experts techniques et les sentiments instinctifs de la masse des fidèles. Lundi, 80 prêtres appartenant au « Groupe de l'Annonciation » ont déclaré que « les principes catholiques de l'Eglise d'Angleterre ont été menacés par les récentes décisions des Convocations ». Ils ont discuté de la possibilité de faire une protestation officielle lorsque les Convocations se réuniront le mois prochain. Il est question, dans d'autres milieux, de *proctors* (5) qui projettent de présenter une plainte à la première occasion. Il s'agirait probablement de demander aux Convocations de reconsidérer quelques-unes des mesures qu'elles viennent de prendre. Quoi qu'il en soit, notre journal manquerait à son devoir s'il n'attirait pas l'attention sur l'existence d'un malaise. Aujourd'hui, où nos avertissements répétés de ces dernières années sur ce sujet se sont avérés comme étant prophétiques, il ne servirait à rien de dire qu'il y a de l'unité là où, en fait, il existe une profonde division. »

Le numéro suivant du Church Times (7 *octobre*), *revenait sur ce sujet qui lui avait valu, par ailleurs, un grand nombre de lettres de lecteurs et faisait part du malaise croissant éprouvé par un grand nombre de pasteurs anglicans :*

Il est très évident que des membres du clergé de différentes écoles de pensée sont, en nombre de plus en plus grand, douloureusement affectés et troublés alors qu'ils voient mieux les conséquences des dernières décisions des Convocations sur la C. S. I. Ces décisions leur semblent « court-circuiter » le principe parfaitement clair énoncé dans l'ordination des prêtres... L'épiscopat et la prêtrise sont, dans l'esprit de l'Eglise (quelles que soient les opinions individuelles des membres du clergé), une nécessité de base, quelque chose qui est nécessaire pour l'ordre catholique.

Les Convocations de Canterbury et d'York ne représentent que deux (quoique les plus nombreuses) des 29 provinces de la communion anglicane (sans parler d'une bonne douzaine de diocèses extra-provinciaux). La Convocation ne prétend pas être infaillible ni porter des décisions irrévocables. Elle a déjà fait des erreurs qu'elle a été heureuse d'oublier...

Beaucoup de membres du clergé sont prêts à admettre la validité de l'ordination par l'épiscopat de l'Inde du Sud. Ils acceptent parfaitement de prier pour attirer sur la C. S. I. la bénédiction et la lumière de Dieu, et, le cas échéant, de l'assister financièrement. Mais ils maintiennent que c'est faire preuve d'inconséquence que d'être en communion, partiellement, avec la moitié seulement d'une Eglise et pas avec l'autre. Ils estiment que, puisque la moitié des ministres de la C. S. I. ne veulent pas de l'ordination épiscopale pour eux-mêmes, il est impossible, pour l'autre moitié, de la considérer comme nécessaire pour l'Eglise du Christ.

Toute l'Eglise anglicane considère l'ordre de la prêtrise, conféré par un évêque de la succession apostolique, comme quelque chose de nécessaire. La C. S. I. le considère seulement comme quelque chose qui est convenable, mais facultatif. C'est là que se trouve la vraie difficulté et beaucoup de membres du clergé, pour qui elle est une source de malaise, craignent qu'elle n'ait pas été bien vue dans les récentes décisions des Convocations.

L'archevêque de Canterbury s'efforce de rassurer l'opinion

L'archevêque de Canterbury lui-même, le Dr Fisher, a dû, dans le discours présidentiel qu'il a prononcé à Westminster, le 11 *octobre, devant la Convocation de Canterbury, calmer l'émotion suscitée par les décisions du mois de juillet et donner des garanties pour satisfaire l'opinion anglo-catholique. Nous donnons, de son discours, ces larges extraits qui ont été publiés par le* Church Times (14-10-1955) :

J'ai autant conscience que vous que les décisions prises en juillet dernier par les deux Convocations, au sujet de nos relations avec l'Eglise de l'Inde du Sud, ont été une cause d'inquiétude pour certains et de malaise pour beaucoup d'autres. On m'a demandé de dire aujourd'hui quelques mots qui pourraient servir à diminuer cette inquiétude et ce malaise...

---

(4) Dans une brochure publiée en fin septembre, intitulée *The Convocations and South India*, le Dr E. L. Mascall s'efforce avec beaucoup d'habileté de défendre les décisions prises par les Convocations au sujet de l'Inde du Sud. Il estime que ces résolutions n'affaiblissent pas les principes catholiques de l'Eglise anglicane si on s'en tient à la lettre. Il reconnaît cependant que « l'engagement de l'Eglise d'Angleterre dans des systèmes protestants d'union des Eglises l'a conduit dangereusement près du point de rupture et la prudence élémentaire, en dehors des considérations plus directement religieuses, demande que l'on arrête ce mouvement pour se donner à la tâche urgente de guérir les blessures et les divisions internes ».

« Les paroles du Dr Mascall, commente le *Church Times*, devraient être méditées par ceux qui encouragent l'Eglise à des avances plus hardies vers les communautés protestantes... Ce serait un désastre irrémédiable pour l'Eglise si ces résolutions étaient interprétées dans un sens large ou utilisées à tort pour dire qu'elle regarde l'Eglise de l'Inde comme la solution des divisions regrettables qui existent par ailleurs. »

Le Dr Mascall avait publié dans le *Church Times*, avant les Convocations, un article où il mettait en garde contre les inconvénients qui résulteraient d'une intercommunion avec l'Eglise de l'Inde du Sud (cf. *D. C.*, n° 1199, du 15. 5. 1955, col. 616-617).

(5) Représentants du clergé aux Convocations.

Ce malaise est dû bien plus, je pense, à ce sentiment plus général que, quelque justes que puissent être les décisions au sujet de la C. S. I., elles ne sont qu'une partie d'un mouvement plus ample qui, s'il n'est pas tout à fait faux, est cependant dangereux parce qu'essentiellement contraire à l'anglicanisme et parce qu'il représente une menace pour notre tradition. Parce que ce sentiment de malaise est général et diffus, il est difficile de traiter avec lui. J'essayerai cependant de le faire.

On entend souvent dire, d'abord, que les décisions des Convocations sont erronées parce que, depuis 1948, il ne s'est rien passé qui puisse justifier des décisions aussi soudaines et énergiques. En fait, elles n'ont pas été soudaines. Le contact a été continuel avec la C. S. I. depuis 1948. Elles ne sont pas davantage brutales. La décision importante prise en juillet, c'est que la Convocation reconnaît les évêques, les presbytres et les diacres de la C. S. I. comme de vrais évêques, prêtres et diacres de l'Eglise de Dieu. A Lambeth, en 1948, on n'a pas nié qu'ils pussent l'être. La majorité a affirmé qu'ils l'étaient. La Conférence de Lambeth a rappelé alors qu'aucun membre de la Conférence ne désirait déclarer invalide le ministère épiscopal de la C. S. I. Il a reconnu que des différences d'opinion étaient possibles. Il a laissé chaque Eglise et chaque province entièrement libres de suivre sa propre opinion sur ce point.

La minorité de Lambeth.

La minorité de Lambeth voulait qu'aucun jugement définitif ne fût encore porté sur le statut précis du ministère épiscopal de la C. S. I. Il est important de se rappeler pourquoi. Leur hésitation est ainsi exprimée dans le rapport du Comité :

« Ils estiment qu'il n'est pas actuellement possible de porter un jugement définitif sur la C. S. I. et ses ministres. La C. S. I. est très jeune. Il n'y a pas un an qu'elle a été créée. Bien qu'il ait été possible d'étudier sa base d'union et sa constitution, d'avoir des informations sur sa vie depuis sa création, il ne s'est pas encore écoulé suffisamment de temps pour qu'un jugement basé sur l'expérience puisse être porté et pour que le caractère de la C. S .I. dans sa nouvelle existence, en tant que groupement, ait pu se manifester. »

Ceci se passait en 1948. La minorité de Lambeth demandait très raisonnablement de surseoir, en attendant que la C. S. I. pût se justifier elle-même. Que s'est-il passé depuis 1948 ? Avec le temps, la C. S. I. s'est grandement développée dans son unité catholique et dans sa stabilité. Notre minorité a rejoint la majorité parce qu'elle est désormais satisfaite, comme elle ne pouvait pas l'être en 1948, du caractère et de la croissance de l'Eglise, et c'est ainsi que les Convocations ont pris une décision quasi unanime.

Cela ne veut pas dire que nous acceptions pleinement tout ce que la C. S. I. professe et fait. S'il en était ainsi, nous aurions désiré être en pleine communion avec elle. L'impossibilité pour nous de tout accepter nous a conduits à une intercommunion seulement limitée. Il est parfaitement normal que certains d'entre nous ne soient pas satisfaits sur certains points de détail. Mais le Comité commun et la Convocation voyaient avec satisfaction que malgré des défauts et des anomalies, les *credo* catholiques étaient à la base de la vie et du culte de l'Eglise, que leurs formulaires et le ministère épiscopal étaient en intention et en fait suffisants pour nous satisfaire ; et la vie de l'Eglise manifestait une catholicité réelle et croissante.

Une bonne part de l'inquiétude au sujet de la C. S. I. provient de ce que l'on se demande à quoi elle mènera. On voit en elle le premier pas sur un chemin glissant qui pourrait conduire aux pires choses. La Conférence de Lambeth, de 1948, a cependant donné des garanties contre de telles craintes. Elle a donné une ligne de conduite à suivre pour toutes les tentatives de réunion à entreprendre dans l'avenir et dit entre autres choses :

« Que les conséquences théologiques doivent toujours être envisagées en premier ;

que l'unification du ministère, d'une manière qui satisfasse tous les corps intéressés (au moment ou immédiatement après l'union), doit vraisemblablement être une condition préalable pour tout futur projet ;

que le but doit toujours être, sur un territoire déterminé, une Eglise unie avec laquelle les Eglises anglicanes pourraient se trouver en pleine communion ;

et que l'Eglise anglicane étant elle-même une unité précieusement conservée, ayant une vocation spéciale, une partie de notre communion qui envisagerait de prendre des décisions qui entraîneraient son retrait de la famille anglicane des Eglises, devrait consulter la Conférence de Lambeth au sujet des provinces et des Eglises membres de cette famille d'Eglises avant de rien entreprendre de définitif. »

Le ministère doit être unifié.

En bref, l'opinion de la Conférence de Lambeth était que l'exemple de la C. S. I., qui est peut-être la réalisation la plus significative, ne doit pas être suivi de nouveau, mais qu'il doit y avoir au point de départ unification totale du ministère dans une Eglise unifiée. Elle estimait qu'il ne fallait pas empêcher une nouvelle Eglise unie d'entrer en pleine intercommunion avec nous, et qu'aucune portion de la communion anglicane ne pourrait nous quitter pour entrer dans une Eglise unie sans consulter toute la communion.

La C. S. I. a fait œuvre de pionnier. Nous pouvons penser ce que nous voulons de son geste, le trouver téméraire ou bien courageux et généreux. Nous avons toujours quelque chose à apprendre des pionniers, mais nous ne sommes pas obligés de refaire ce qu'ils ont fait, et la Conférence de Lambeth a bien dit clairement que dans la mesure où la décision prise par la C. S. I. la mettait sur un terrain glissant (ce qui était le cas), il ne fallait pas la renouveler [...]

J'ai parlé de la décision des Convocations sur la C. S. I. Les pourparlers avec l'Eglise d'Ecosse (1) et ceux qui vont commencer avec les

---

(1) A la suite de conversations qui ont eu lieu récemment à Edimbourg, entre des représentants de l'Eglise anglicane, de l'Eglise d'Ecosse, de l'Eglise épiscopale en Ecosse et de l'Eglise presbytérienne d'Angleterre, le communiqué suivant a été publié qui montre d'une façon bien manifeste cet esprit de négociation que reprochait M. Hannah aux tentatives de rapprochement entre Eglises :

« Les représentants des quatre Eglises en conférence, ayant, au cours de leurs précédents entretiens, découvert et enregistré les accords substantiels qui existent déjà dans la foi, la doctrine et les pratiques, et ayant déclaré leur intention de proposer éventuellement de nouveaux pas dans la direction de l'union, se sont attachés dans cette confé-

méthodistes sont en relation directe avec les sujets discutés et ils ont été autorisés par les Convocations. A chaque degré, quand un Comité a pu définir son attitude dans un rapport, ce rapport a été ensuite soumis aux Convocations.

Ni complots, ni plans.

On a cependant dit que ces décisions étaient dues à la pression et aux habiles machinations d'un corps d'évêques pan-protestants. En fait, toutes les principales catégories d'opinions sur ces sujets sont représentées parmi les évêques. Les évêques n'ont exercé aucune pression. Toute leur action s'est réduite aux travaux des Convocations qui ont été consignés dans les comptes rendus.

Il n'y a eu aucune pression, aucun complot subversif, aucun plan préconçu même, sinon celui de traiter du sujet qui se présente et tel qu'il se présente.

J'ai cependant tout dernièrement autorisé des conversations officielles avec une autre communion, sans consulter la Convocation, et par là, peut-être, ai-je moi-même donné prise à la suspicion. Je veux du moins dire ce que j'ai fait. L'été prochain, des conversations auront lieu à Moscou entre des théologiens de l'Eglise orthodoxe et de l'Eglise d'Angleterre ; et j'espère aussi que, l'année prochaine, en accord avec le patriarche œcuménique, nous reprendrons, sous une forme ou sous une autre, les conversations avec d'autres Eglises orthodoxes qui ont donné d'heureux résultats avant la guerre.

Quoiqu'il en soit, nous n'avons l'intention de renoncer à aucune part de notre héritage catholique ; nous n'avons aucune aspiration vers ce que l'on appelle le pan-protestantisme ; nous n'essayons pas de « conclure des accords » avec des dénominations protestantes, ni de projeter dans un prochain futur aucune réunion avec l'une d'elles dans quelque corps organisé que ce soit.

Nous tenons ferme à l'épiscopat.

L'Eglise d'Angleterre doit définir ses relations avec d'autres communautés. Je dis énergiquement que dans tout ceci l'Eglise d'Angleterre n'a sacrifié aucune part de son héritage catholique ; si sur quelque point elle a adapté sa pratique à celle d'autres Eglises ou changé ses relations avec elles, ç'a été seulement sous la pression de la vérité théologique, telle qu'elle est acceptée par les dirigeants de toutes les parties. Ce qui est apparu avec le plus d'évidence dans toutes ces discussions, c'est l'attachement inébranlable de l'Eglise d'Angleterre au principe de l'épiscopat et à tout ce qui en découle.

La vérité de ce que nous affirmons n'est ni diminuée ni mise en danger si nous pouvons établir une intercommunion limitée avec une Eglise qui, à côté de son attachement à la foi et à la pratique de l'Eglise catholique, admet des anomalies ou des irrégularités que nous ne pouvons pas accepter ou même se montre attachée à elles. Si notre association avec elle, dans une intercommunion limitée contribue manifestement au progrès de la vérité catholique, nous pouvons accepter de bon cœur ces anomalies, et il est bon que nous soyons moins sévères pour juger les autres que nous ne le sommes pour nous juger nous-mêmes.

L'examen des traditions de l'une et de l'autre a consisté en d'honnêtes tentatives de regarder, au-delà des particularités de chaque confession, la vérité divine dont elles sont toutes en quelque sorte une expression partielle ou, peut-être, une falsification partielle. Le résultat a été, au cours des cinquante dernières années, une transformation presque complète. Non seulement maintenant nous pouvons parler amicalement ensemble, mais nous pouvons commencer à nous comprendre mutuellement et trouver que nous parlons des mêmes choses en ce qui concerne l'Eglise, l'Ecriture, les *credo*, les sacrements et le ministère, même si nous ne sommes pas d'accord sur elles.

Une méthode souple.

L'Eglise d'Angleterre ne poursuit pas actuellement un simple projet de réunion dans un sens organique. La méthode qu'elle emploie et qui consiste à établir, quand cela peut être fait convenablement, des conditions d'intercommunion avec d'autres communautés est beaucoup plus souple et sûre. Car l'intercommunion peut être entière ou limitée, temporaire ou permanente, stricte ou libérale, augmentée ou diminuée selon que dans chaque cas les circonstances le demandent. Elle n'exige pas non plus le même degré de sécurité complète qui serait d'une nécessité impérative pour un projet de réunion.

Elle enregistre le degré d'amitié qui, de temps à autre, a pu s'établir avec une autre Eglise, et, comme pour d'autres amitiés, nous ne devenons pas pleinement responsables de tout ce que fait l'autre Eglise, pas plus que nous ne l'approuvons.

La vigilance est alors toujours nécessaire. Cela peut quelquefois donner lieu à du malaise ou même de l'inquiétude, car le chemin que le Christ fait parcourir à son peuple est toujours étroit et dangereux, mais il n'y a pas de place pour la crainte ou la défiance mutuelle.

Commentaire du « Church Times »

Commentant ce discours, le même numéro du Church Times *se réjouit des assurances données par le Primat, tout en faisant des réserves sur son « intercommunion souple » et en déplorant que certains points aient été passés sous silence :*

On nous disait de divers côtés que parler d'une inquiétude croissante sur ce sujet était sans fondement ou exagéré. Le discours prononcé mardi par le président de la Convocation de Canterbury démontre le contraire. L'archevêque a dit claire-

---

rence-ci à la question ardue des points sur lesquels il y a présentement divergence.

Des travaux ont été soumis et discutés dans lesquels les porte-parole des Eglises en cause suggéraient des changements qui, à leurs yeux, seraient nécessaires dans les Eglises de l'autre tradition ainsi que dans la constitution et les pratiques de leur propre Eglise, si l'objectif de l'intercommunion — conduisant à l'unité complète — devait être atteint.

En cette occurrence, plus peut-être qu'en aucune des précédentes, les débats se sont emparés des problèmes essentiels. On peut espérer qu'après un certain nombre de réunions ultérieures, il sera possible de soumettre à l'examen des autorités des quatre Eglises intéressées des propositions tendant à l'accomplissement d'une pleine unité en harmonie avec la pensée du Christ.

Les membres de la conférence ont insisté sur le grand devoir de prier entre temps sans relâche dans les différentes Eglises pour demander à Dieu de diriger ce travail. Dans le même sens, ils appellent les divers ministres de leurs Eglises respectives à faire en sorte que les fidèles se familiarisent avec ces questions d'unité et à formuler sur le sujet un ensemble cohérent de convictions chrétiennes solidement fondées. » (*S. Oec. P. I.*, 14. 10. 1955.)

ment qu'il était très nécessaire de chercher à apaiser « toute l'inquiétude et le malaise causés par les récentes décisions des Convocations ». Personne ne peut maintenant prétendre qu'il n'existe pas de craintes sur ce point. Il est actuellement difficile de savoir si le discours de l'archevêque réussira à rassurer les inquiets. Il n'a pas essayé de répondre aux objections théologiques que beaucoup font à cause de la nature même de la C. S. I. Mais tout le monde approuvera son désir « d'écarter toute crainte ». Son insistance répétée que l'Eglise n'a l'intention d'abandonner aucune part de son héritage catholique a été particulièrement bien accueillie. L'archevêque a reconnu que « une bonne part de l'inquiétude au sujet de la C. S. I. provient de ce que l'on se demande à quoi elle mènera ». Des yeux inquiets se sont, en effet, rapidement portés de l'Inde lointaine à des affaires beaucoup plus proches de nous. L'Eglise a maintenant l'assurance explicite de l'archevêque que « nous n'avons aucune aspiration vers ce que l'on appelle le pan-protestantisme ; nous n'essayerons pas de conclure des accords avec des dénominations protestantes ni de projeter dans un prochain futur aucune réunion avec l'une d'elles dans quelque corps organisé que ce soit ». Certains pourront se demander si ce que l'archevêque appelle « l'intercommunion souple » est vraiment réalisable ou désirable là où la réunion organique est impossible. Mais cela n'enlève rien à l'importance de son assurance catégorique que rien ne sera entrepris qui puisse diminuer ou mettre en danger la position catholique de l'Eglise.

Conversion du Rev. Walton Hannah

(Pastor anglicanus)

Le Rév. Walton Hannah, secrétaire du groupe anglo-catholique de l'Annonciation (1), *dont nous avons publié il y a quelques mois une lettre émouvante qu'il écrivait à la rédaction du* Tablet, *sous le pseudonyme de* Pastor anglicanus (2), *a été reçu le 7 septembre dans l'Eglise catholique. Il a publié le communiqué suivant, dans lequel il expose les motifs qui l'ont conduit à cette décision, malgré les lourds sacrifices qu'elle représentait pour lui* (3) :

Après de grandes luttes intérieures et avec beaucoup de regrets d'ordre personnel, j'en suis venu à cette décision de renoncer aux ordres que j'ai reçus dans l'Eglise d'Angleterre et à mon poste de secrétaire du « Groupe de l'Annonciation », de quitter la communion dans laquelle j'ai été élevé et de chercher à être réconcilié avec l'Eglise catholique, dans laquelle j'espère être reçu le 7 septembre.

Les récents événements de l'Inde du Sud et d'ailleurs m'ont montré clairement que l'Eglise d'Angleterre ne peut pas prétendre être une « branche » de l'Eglise catholique, séparée du centre établi par Dieu de l'unité catholique. L'union actuelle qui s'est établie entre Canterbury et l'Inde du Sud n'est que la suite inévitable de la bénédiction donnée par la conférence de Lambeth, de 1948, à quatre de ses diocèses qui quittaient la communion anglicane pour rentrer dans le schisme et se joindre à une nouvelle secte protestante. Le changement opéré depuis une quinzaine d'années dans l'esprit de beaucoup d'anglo-catholiques éminents au sujet de l'Inde du Sud, sans qu'il y ait eu de changement essentiel dans les circonstances, semble un symptôme alarmant de l'élasticité de l'opinion face à la pression exercée par une hiérarchie protestante.

La constitution de l'Eglise de l'Inde du Sud dit explicitement que si elle accepte l'épiscopat, c'est pour une raison d'opportunité, pour faire l'union entre les différents ordres protestants, non pour continuer une succession apostolique de fondation divine. Les ministres non ordonnés épiscopalement, appartenant aux Eglises non-conformistes d'Angleterre, sont reconnus dans cette constitution et dans d'autres documents comme pleinement équivalents aux ministres de l'Inde du Sud, et, par voie de conséquence, semble-t-il, à ceux de l'Eglise anglicane. L'épiscopat semble donc ne conférer rien d'essentiel qui ne pourrait pas être obtenu sans lui. La reconnaissance des ordres conférés dans ces conditions démontre clairement le bien-fondé de la Bulle *Apostolicae Curae,* dans laquelle Léon XIII a condamné les ordres anglicans comme nuls et non avenus.

Le mouvement œcuménique pour une fédération pan-protestante doit certainement être bien accueilli, parce qu'il constitue un progrès dans la charité chrétienne, une reconnaissance du scandale de la division de chrétiens séparés en sectes rivales. Mais il n'est pas l'unité catholique et il présente beaucoup de graves obstacles à une vraie unité de la foi. Dans l'Inde du Sud, il n'y a qu'une vague acceptation de deux des symboles historiques du christianisme, le troisième étant rejeté. Cependant, c'est sur ces principes œcuméniques que l'Eglise d'Angleterre se base en ce XXe siècle, s'éloignant par là davantage de la foi de son passé catholique d'avant sa rupture avec l'unité catholique.

---

(1) Le groupe de l'Annonciation, qui tire son nom de l'Eglise anglo-catholique de Bryanstone Square, à Londres, a été fondé en 1951 pour protester contre le service commun qui avait été célébré à Hyde Park par l'Eglise anglicane et des Eglises non conformistes. Environ 2 000 membres du clergé anglican en font partie.

Au moment où se discutait devant l'opinion publique la question de l'intercommunion entre l'Eglise anglicane et l'Eglise de l'Inde du Sud, le groupe de l'Annonciation avait publié ce communiqué le 2 mai dernier :

Devant la menace que représentent pour la foi et l'ordre catholiques les projets d'intercommunion partielle ou totale avec d'autres groupes religieux qui sont actuellement envisagés dans l'Eglise anglicane ;

et croyant que seule l'acceptation de la foi catholique dans sa plénitude est capable de ramener les groupes séparés à l'unité visible de l'Eglise ;

nous voulons affirmer solennellement le fait que l'Eglise d'Angleterre est constituée par deux provinces seulement de l'Eglise catholique ;

que, en réalité, la communion anglicane tout entière ne représente rien de plus qu'une partie de l'Eglise, et que, en conséquence, ni les évêques ni les Convocations ne possèdent l'autorité d'altérer, modifier ou compromettre la foi et l'ordre catholiques, de quelque manière et à quelque degré que ce soit ;

et, en outre, que toute législation, permission ou instruction qui aurait une telle signification, serait radicalement nulle et non avenue.

Nous exprimons ici notre solennelle détermination de maintenir et de conserver la foi et l'ordre catholiques, de les garder inviolés, et de rejeter tout ce qui leur serait contraire.

Nous faisons appel à tous ceux qui estiment la valeur de l'héritage catholique de l'Eglise d'Angleterre, afin qu'ils soutiennent notre effort pour préserver cet héritage.

(*La Croix,* 7. 5. 1955.)

(2) *D. C.,* n° 1199 du 15. 5. 1955, col. 617-621.

(3) D'après l'hebdomadaire catholique anglais *The Tablet,* 10. 9. 1955.

Il est significatif que le Dr Howley, qui a patronné un projet également compromettant d'intercommunion avec les protestants allemands, en 1841, et le Dr Fisher, qui, cette année, a poussé les Convocations à accepter les ordres de l'Inde du Sud avec intercommunion partielle, se trouvent être les deux seuls francs-maçons ayant occupé le siège de Canterbury. La franc-maçonnerie favorise l'indifférentisme religieux et le développement rapide dans l'Eglise d'Angleterre, même parmi le clergé anglo-catholique, de cette organisation religieuse, mais non chrétienne (4), avec son système de serments qui ne peuvent être justifiés par les principes de la théologie morale chrétienne, est un autre symptôme de ce que l'anglicanisme ne peut pas prétendre être une *Ecclesia docens*, enseignant intrépidement la foi du Christ à l'exclusion des autres. L'impuissance de l'Eglise d'Angleterre, en face d'intérêts acquis, à s'enquérir de cette question, m'a conduit à écrire l'an dernier, avec une ironie prophétique, que « Rome seule peut se permettre de sourire à la situation et de continuer à gagner des convertis ». (*Christian by degrees*, p. 47.)

Telle est ma situation aujourd'hui. De plus, je suis loin d'être seul dans la décision que j'ai prise. L'anxiété et la perplexité, dans l'Eglise d'Angleterre, depuis les Convocations de juillet dernier, sont plus grandes que ne le laisseraient croire les apparences, car elles n'ont pas d'autre organe pour s'exprimer publiquement que la presse catholique. Même le *Church Times* a repris une attitude satisfaite de l'état de choses actuel. On a donné des informations exagérées, mais je puis affirmer que d'autres membres du clergé anglican feront le même pas que moi et je ne doute pas que d'autres encore suivront.

La désillusion envers l'anglicanisme ne remplace pas la foi en l'Eglise catholique que seul Dieu peut donner, mais elle peut constituer un premier pas. Si l'anglicanisme n'est pas une branche de l'Eglise catholique, les anglo-catholiques doivent chercher ailleurs, et j'espère qu'ils trouveront. Car le Christ a promis que les portes de l'enfer ne prévaudraient pas contre son Eglise, qui durera jusqu'à la consommation des siècles.

Le dilemme anglo-catholique

Sous ce titre, M. Hannah explicite, dans The Tablet (17. 9. 1955), *les motifs pour lesquels il a quitté l'Eglise anglicane. De plus en plus, cette Eglise abandonne sa conception catholique de l'Eglise pour la conception œcuménique d'une « Grande Eglise », qui doit, dans le futur, s'édifier de main d'hommes autour de tables de conférence où chacun est appelé à faire des concessions mutuelles. Un anglican* « catholic minded », *qui voit dans l'Eglise le Corps du Christ, éternel, immuable et indivisible, ne peut s'accomoder d'une telle conception et est conduit logiquement, comme M. Hannah, de* Pastor anglicanus, *qu'il était, à devenir* Laïcus romanus (1) :

Le Dr William Temple, pionnier du mouvement œcuménique, qui a dirigé le projet de l'Inde du Sud dans ses premiers rapports avec les Convocations, a fait cette célèbre réflexion qu'il croyait dans la sainte Eglise catholique, mais qu'il regrettait sincèrement qu'elle n'existe pas actuellement. Le catholique peut être tenté de répondre par une remarque non moins célèbre attribuée au sénateur Mac Carthy que c'est là la chose la plus inouïe qui ait jamais été entendue. Ces paroles du regretté archevêque ont cependant une profonde signification. Elles montrent clairement ce qui est bien connu, mais pas toujours parfaitement compris, la confusion qui peut naître quand des sens complètement différents sont donnés à un même mot par des catholiques et des anglicans. Elles montrent, de plus, une nouvelle orientation dans la pensée anglicane du XXe siècle. On n'en est plus à l'exclusive jetée par ces théologiens qui prétendaient que les puritains, aussi bien que les papistes, n'avaient pas de part dans la véritable Eglise catholique de ce royaume, telle qu'elle est établie par la loi. Finie la théorie

---

(4) Au sujet de la franc-maçonnerie anglaise, cf. l'étude du P. Berteloot dans *la D. C.*, n° 1198, du 1. 5. 1955, col. 557 et s.

Le Dr Hannah est un spécialiste des questions relatives à la franc-maçonnerie anglaise, à laquelle il a consacré deux ouvrages : *Darknesse visible* et *Christian by degrees.* Ces deux livres sont édités par *Augustine Press, London.* Il évalue à plus de 1 000 le nombre de membres du clergé anglican qui font partie de la Franc-Maçonnerie.

(1) Selon certaines informations, cependant, M. Hannah, qui n'est pas marié, se prépare actuellement au sacerdoce à Rome, au *Beda College*. Ce collège, fondé par Pie IX en novembre 1852, est spécialement destiné à recevoir les clergymen convertis, il reçoit aussi des vocations tardives et des prêtres faisant à Rome des études universitaires.

Un mois après la conversion de Walton Hannah, trois autres pasteurs anglicans, Hugh Ross Williamson, Lionel Meade et Frédéric Woodward, viennent de se soumettre à Rome, à la suite de la crise provoquée dans l'Eglise d'Angleterre, par l'intercommunion avec l'Eglise de l'Inde du Sud.

Mr Williamson est un membre influent du « groupe de l'Annonciation », dont Walton Hannah était secrétaire général, et qui groupe 2 000 clergymen « papalistes ». Il a été reçu dans l'Eglise catholique à l'église des Pères Jésuites de Londres, l'Immaculée-Conception. Il est connu comme écrivain, auteur dramatique, président de la Commission de la télévision à la B. B. C.

Le 6 juillet dernier, il avait prononcé, dans l'église anglicane Saint-Magnus, à Londres, un sermon dans lequel il déclarait que la décision des évêques établissant l'intercommunion avec l'Eglise de l'Inde du Sud invalidait à l'avenir les ordinations anglicanes. Quelques jours plus tard, dans une lettre adressée au journal catholique *Catholic Herald*, il admettait que l'événement donnait raison au Pape Léon XIII qui refusa d'admettre la validité des ordinations anglicanes.

D'autre part, *Church Times*, dans son numéro du vendredi 21 octobre 1955, sous le titre « *Annunciation Group et South India* », publiait le filet suivant :

Une réunion de l'*Annunciation Group* s'est tenue dans l'église de l'Annunciation, Marble Arch, à Londres, lundi dernier, sous la présidence du Rev. J.-B.-M. Fox, curé (*vicar*) de St-Peter's London Docks. La déclaration suivante a été publiée :

Affirmant notre loyauté aux principes de l'Eglise d'Angleterre, nous réitérons que nous demeurons non-convaincus quant à l'orthodoxie de l'Eglise de l'Inde du Sud et de la validité de ses Ordres que nous regardons, en tout cas, comme irréguliers.

En conséquence, nous répudions les Résolution des Convocations de Canterbury et York en cette matière, et nous refusons de les exécuter ou d'être liés par elles, et nous nous proposons de faire d'actives démarches pour enrôler de nouveaux adhérents, tant du clergé que des laïcs de l'Eglise d'Angleterre.

Le meeting a élu un Comité d'organisation comprenant le Rev. J.-B.-M. Fox, le Rev. W.-C. Bennett, le Rev. P. Hacker et Fr. Ellis, C. R., M. Herbert Ashley fut nommé secrétaire honoraire. Les membres du clergé et du peuple fidèle qu'intéresse l'activité du *Group* peuvent écrire à l'Hon. Secretary, 4, Wyndham-place, W. 1.

des branches, chère aux tractariens, qui auraient été horrifiés à l'idée que la sainte Eglise catholique n'existait pas ; ils étaient absolument sûrs qu'elle existait, bien que, malheureusement, elle fût divisée entre les différentes branches : anglicane, orientale orthodoxe, vieille catholique et catholique romaine, qui constituaient ensemble la seule sainte Eglise, catholique et apostolique.

Le mouvement œcuménique n'a pas seulement émis de nouvelles idées au sujet de la nature de l'Eglise, il a aussi trouvé un nouveau jargon pour les exprimer. Il est évident que les positions dogmatiques opposées, défendues avec une fermeté inébranlable par les diverses sectes protestantes, ne peuvent se réconcilier autour d'une table de conférence où l'on se fait des concessions réciproques ; là où les doctrines sont en contradiction, il n'y a que trois solutions : le compromis, la largeur d'esprit ou la raideur. Les discussions entre théologiens, où chacun essaye, à l'aide de syllogismes, de démontrer la vérité absolue d'une position en partant de l'Ecriture et des principes fondamentaux, sont une forme médiévale de controverse qui n'a plus sa place dans le protestantisme œcuménique du XXe siècle. Mais lorsque l'on parle des « principes spirituels » ou des « courants de tradition » des différentes Eglises au lieu de doctrines, d' « affirmations historiques » au lieu de *Credo*, une synthèse de sectes dans la « Grande Eglise » que l'on projette d'édifier dans le futur semble tout de suite plus facilement réalisable. Il se trouve des optimistes pour dire que cette « Grande Eglise » fait commencer sa conception, sinon sa naissance, de 1947, avec la naissance de l'Eglise unie de l'Inde du Sud qui, pour la première fois dans l'histoire, jetait un pont entre l'épiscopat qui se prétend apostolique et les ordres non apostoliques.

Il est compréhensible et naturel que le mouvement œcuménique naisse dans le contexte de l'apostolat missionnaire. Il commença avec la Conférence internationale missionnaire d'Edimbourg, en 1910, que présidait le Dr John R. Mott, qui alliait à sa ferveur apostolique une connaissance presque inégalable des Eglises protestantes, de leurs hommes et de leurs affaires, tant dans son pays que dans le monde entier. Il était déjà connu par son œuvre de pionnier que fut la création de la Fédération mondiale des étudiants chrétiens. Ce double lien qui rattachait le Dr Mott, tant aux étudiants qu'aux missions, était symbolique, car c'est de cette double origine que naquit le mouvement œcuménique. La Conférence d'Edimbourg elle-même ne s'est pas tellement préoccupée d'unité chrétienne en tant que telle, mais de questions pratiques de coopération pour éviter des empiétements qui ne peuvent être que dommageables et réduire les tensions dans le champ de l'apostolat missionnaire. C'est cependant de là qu'est sorti le mouvement Foi et Constitution et finalement le Conseil mondial des Eglises.

On ne peut que sympathiser avec le Dr Azariah, évêque anglican de Dornakal, qui, pensant aux millions d'Indiens illettrés, disait, à la Conférence de Lausanne, en 1927 : « Soyez patients avec nous si nous ne pouvons pas entrer de plein cœur dans les controverses du VIe ou du XVIe siècle », controverses en tous cas menées dans un langage complètement étranger à la pensée indienne. L'évêque Azariah mit carrément le doigt sur le point sensible des missions protestantes, et la nécessité pastorale a été mise en avant à presque toutes les conférences œcuméniques comme un impératif spirituel pour une plus grande unité dans le domaine missionnaire. La même nécessité n'est pas ressentie aussi profondément en Angleterre où l'existence de sectes divergentes est depuis longtemps une chose admise, où les différences entre elles sont davantage accusées, les intérêts acquis plus solidement établis et les préjugés plus profondément enracinés.

Une autre nouveauté du XXe siècle, qui a contribué à supprimer les barrières séparant les sectes, est la nouvelle distinction entre l'intercommunion p a r t i e l l e et complète. Le Dr Temple disait à la Convocation de Canterbury, en 1944 : « Bien sûr, je sais que, dans la tradition de la chrétienté, les Eglises ont été en communion les unes avec les autres, ou bien elles ne l'ont pas été ; les deux seules alternatives étaient l'entière communion ou l'excommunion. Je me méfie toujours du dilemme en matière de réalités spirituelles. Il est presque inévitable qu'une alternative aussi crue heurte la délicate complexité des relations spirituelles... Il faut une nouvelle méthode, et la nouveauté du projet de l'Inde du Sud peut être considérée comme un de ses mérites... Il est au moins possible que des moyens qui n'ont pas encore été expérimentés soient légitimes et appropriés. »

Nous sommes ici de nouveau dans le domaine des « principes spirituels » plutôt que des *credo* dogmatiques, de l'opportunité plutôt que de la vérité. L'Eglise d'Angleterre, qui a permis à quatre diocèses de l'Inde du Sud d'entrer dans le schisme avec sa bénédiction, n'est pas encore aujourd'hui en pleine communion avec la nouvelle Eglise de l'Inde du Sud, et ceci est salué comme une victoire par certains anglo-catholiques qui, il y a quelques années, dénonçaient même l'intercommunion partielle et la reconnaissance des ordres de l'Inde du Sud comme fatalement compromettantes. Les anglicans qui vont dans l'Inde du Sud peuvent y recevoir la communion et le clergé anglican peut officier sur ses autels. Les habitants de l'Inde du Sud qui viennent ici ont les mêmes autorisations. Mais ce n'est pas la pleine intercommunion — la nouvelle formule a aplani de vieilles barrières et renoncé à la nécessité d'achever complètement l'unité dogmatique, du moins pendant une période de transition. Ce principe tend jusqu'au point de rupture la conception orthodoxe de l' « économie » à laquelle les anglicans font souvent appel sans parfaitement la comprendre. Selon cette conception, la communion est autorisée par les orthodoxes, non à tous sans discrimination, mais dans des cas particuliers, généralement *in extremis*. Cela n'a jamais servi auparavant d'étape vers la réunion.

Les anciens anglicans qui sont dans l'Eglise de l'Inde du Sud sont naturellement déjà, avec la bénédiction de Canterbury, en pleine communion avec d'anciens méthodistes et

d'anciens congrégationalistes, et l'Eglise de l'Inde du Sud est maintenant et toujours en pleine communion avec les communautés non-conformistes d'Angleterre qui lui sont apparentées. La nouvelle formule d'intercommunion partielle tient compte du fait qu'en Angleterre ces communautés ne sont pas en communion avec l'Eglise établie — une anomalie où la géographie triomphe sur la théologie et la logique. Les anglo-catholiques sont certainement le plus insulaire des groupes en acceptant le compromis de l'Inde du Sud comme une victoire. Tant qu'ils ne se sentent pas menacés d'être en communion avec la chapelle méthodiste d'en face, rivale de l'église paroissiale historique, ils semblent peu se soucier de ce qui se passe ailleurs. Ils se séparent du courant principal de la tradition anglicane, tendant à ignorer les conséquences plus éloignées d'un projet qui ne les affecte pas dans leurs propres paroisses. En tant que membres de la communion anglicane, ils héritent d'une position sectaire qu'en pratique ils rejettent unilatéralement en se disant catholiques plutôt que protestants, tout en ne pouvant échapper aux conséquences de leur appartenance à l'héritage anglican.

Le mouvement œcuménique, et l'Eglise de l'Inde du Sud en particulier, semblent partir de ce principe que la vérité et l'unité peuvent se trouver dans un esprit de négociation, d'opportunité et de pragmatisme, malgré toutes les formules et les garanties verbales destinées à rassurer les consciences sensibles. Dans l'Inde du Sud, par exemple, il est dit dans la constitution que les pasteurs peuvent continuer à se servir, pour l'instruction de leurs convertis, de leurs enseignements catéchistiques, anglican, méthodiste ou congrégationaliste, et l'attitude à l'égard du ministère est également ambiguë. Le mouvement œcuménique dit quelquefois sans grande conviction que la « Grande Eglise » du futur ne pourra pas être parfaitement complète sans la communion catholique romaine, mais en sous-entendant toujours que rien ne pourra être fait dans ce sens si Rome ne devient pas « autre qu'elle n'est », si elle ne renonce pas à ses prétentions d'exclusivité et ne se joint pas à la politique générale des concessions réciproques.

L'erreur fondamentale, cependant, du point de vue catholique, est particulièrement mise en évidence dans la célèbre déclaration du Dr Temple, dont nous parlions au début de cet article, que la sainte Eglise catholique n'existe pas actuellement et qu'elle ne peut être que le résultat de négociations humaines. C'est là quelque chose de plus important que toutes les considérations techniques pour savoir si oui ou non les ordres de l'Inde du Sud sont dans une plus mauvaise position que les ordres anglicans. Les dirigeants du mouvement œcuménique estiment certainement, et en toute sincérité, que leurs conférences et leurs conversations sont guidées par le Saint-Esprit, et dans un sens ils peuvent avoir raison. Ce mouvement, qui vise à plus de charité et de coopération, avec son désir d'unir les sectes chrétiennes séparées, peut être voulu par la providence de Dieu qui dépasse la compréhension de l'intelligence humaine. Mais la conception œcuménique de l'Eglise n'est ni scripturaire ni catholique. Elle repose sur la conception protestante de l'Eglise, envisagée non comme le Corps du Christ, éternel, immuable et indivisible, mais comme un ensemble d'individus, chrétiens et croyants, rachetés dans le Christ, de création humaine plutôt que divine.

Les anglo-catholiques qui restent fidèles à la théorie des branches sont placés devant un dilemme qui les rend de plus en plus perplexes, au fur et à mesure que l'Eglise d'Angleterre s'engage davantage dans la conception œcuménique de l'Eglise. Beaucoup ne voient pas la distinction fondamentale. D'autres protestent contre le pan-protestantisme, mais ils ne voient pas comment il leur coupe l'herbe sous les pieds. Quelques-uns ont été frappés par cette conclusion que ni l'une ni l'autre de ces deux conceptions de l'Eglise catholique n'est la bonne, et, après de grandes luttes intérieures, ils cherchent la vraie unité de la chrétienté dans la réconciliation avec l'Eglise fondée sur une pierre, dont les enseignements sont protégés de l'erreur par Dieu et ne peuvent être négociés autour d'une table de conférence, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront pas. Telle, du moins, est la position de l'auteur de ces lignes qui, de *Pastor anglicanus* est devenu *Laïcus romanus*.

Réponse d'un anglican à M. Hannah

A la suite de l'article ci-dessus, The Tablet (24-9-1955) *a publié cette lettre d'une personnalité anglicane qui conteste les critiques formulées par M. Hannah contre l'œcuménisme :*

CHER MONSIEUR,

En tant qu'anglican, membre du Conseil britannique des Eglises et membre du Conseil de l'Eglise de l'Inde du Sud dans ce pays, vous ne vous étonnerez pas que je ne sois pas d'accord sur tous les points avec l'article de M. Hannah paru dans *The Tablet* du 17 septembre. Je peux respecter les raisons de sa décision, même si je ne suis pas d'accord avec lui, mais j'estime qu'il est de mon devoir de nier certaines de ses affirmations au sujet du mouvement œcuménique.

Il n'est pas vrai que les œcuménistes pensent que « la vérité et l'unité peuvent se trouver dans un esprit de négociation, d'opportunité et de pragmatisme ». Nous ne pensons pas que l'Eglise soit « de création humaine plutôt que divine », ou que « la sainte Eglise catholique... ne peut être que le résultat de négociations humaines ». A ma connaissance, personne ne croit que l'Eglise peut retrouver son unité par des moyens humains. Nos différences sont trop accusées pour cela.

Nous croyons que l'Eglise est fondée par le Christ lui-même et que Notre-Seigneur veut l'unité visible de tous les siens. C'est pourquoi nous prions, comme l'abbé Couturier nous a appris à le faire, pour que Dieu nous donne cette unité qu'il veut par les moyens et dans le temps qu'il voudra (1). Les intelligences et

(1) Cf. *D. C.*, n° 1149, du 14 juin 1953.

les volontés humaines ne peuvent rien par elles-mêmes pour abattre les barrières élevées par le péché des hommes. Prier pour l'unité, c'est donc implorer l'intervention divine, mais nous savons que lorsque nous faisons cela nous demandons quelque chose qui s'accorde avec la volonté de Dieu et que, par conséquent, notre prière doit être exaucée. Aucun œcuméniste non romain prétend savoir quelle forme revêtira cette unité. Elle nous confondra certainement tous.

Je ne suis pas surpris que M. Hannah trouve le mouvement pour l'unité des Eglises difficile à comprendre. Comme le catholicisme, l'œcuménisme ne peut être compris que du dedans. Mais je crois que rien ne peut empêcher les catholiques romains d'être œcuménistes. Il y a trop peu d'œcuménistes romains, mais chacun d'eux vaut son poids d'or.

Sincèrement vôtre,

JOHN W. LAWRENCE.

Dans le numéro suivant du Tablet *(1er octobre), M. Hannah répondait à M. Lawrence en citant des faits précis qui montrent que l'esprit de négociation n'a pas manqué, lors de la création de l'Eglise de l'Inde du Sud :*

CHER MONSIEUR,

« Il n'est pas vrai », écrit M. John W. Lawrence, « que les œcuménistes pensent que la vérité et l'unité peuvent se trouver dans un esprit de négociation, d'opportunité et de pragmatisme ». Mais il est certain que dans l'Inde du Sud, qui a été saluée comme un prototype des projets de réunion de l'avenir, il y a eu beaucoup de négociations dans cet esprit. Leur déclaration doctrinale et leur constitution parlent de compromis presque à chaque paragraphe, particulièrement dans les passages qui ont trait au ministère. Et quand le « Groupe de l'Annonciation » a écrit au *Moderator* (l'évêque Sumitra), pour lui faire part de son inquiétude sur la question de savoir si le symbole de saint Athanase serait inclus dans les formulaires, il a reçu cette réponse : « Nous avons déjà dit que nous ne sommes actuellement pas prêts à réviser la déclaration de foi contenue dans notre constitution. Si, dans l'Inde du Sud, d'autres Eglises, telle que l'Eglise luthérienne ou l'Eglise syrienne, désirent s'unir à nous, nous examinerons la déclaration avec eux, nous pouvons alors estimer qu'il soit nécesaire de la réviser de façon à ce qu'elle soit acceptable pour les Eglises qui s'unissent à nous ». Tout commentaire serait superflu.

Fidèlement vôtre,

WALTON HANNAH, *Top Meadow, Beaconsfield.*

— *L'armée créatrice*, par J.-M. GATHERON. — Une brochure 11,5 × 18 cm., 32 pages. Prix 100 francs. Aux Editions Ouvrières, Paris.

Cette brochure présente la réédition d'une étude publiée en 1947, dans laquelle l'auteur expose les considérations qui justifient à ses yeux l'extension du rôle de l'armée à l'éducation populaire, à la formation civique et professionnelle des jeunes recrues, par sa participation à l'aménagement du territoire et à la réanimation de la vie rurale.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

SEPTEMBRE 1955

MARDI 6. — A Lyon, ouverture du 4e pèlerinage national du mouvement « Jeunes Séminaristes », qui se poursuivra à Ars jusqu'au 8 septembre. Le cardinal Gerlier préside cette rencontre qui réunit 1 800 petits séminaristes.

— A Pau, jusqu'au 12, ouverture du Congrès national des Bureaux d'aide sociale de France et d'outre-mer.

— A Antsirabé (Madagascar), l'ex-sultan Ben Youssef reçoit les délégués nationalistes marocains.

— A Orly, 80 des Nord-Africains arrêtés hier sont dirigés par avion sur Alger ; d'autres embarquements ont lieu dans plusieurs aérodromes de province.

— Publication au *Journal Officiel* d'un arrêté du 20 août, du ministre de la Défense nationale, ordonnant le recensement et la revision des jeunes gens nés en 1937.

— Mort, à Ferrières-en-Gâtinais (Loiret), à l'âge de 83 ans, de M. Maurice Pujo, ancien rédacteur en chef de *l'Action française* et fondateur des « Camelots du roi ».

A L'ÉTRANGER. — Annonce de la mort, à *Genève*, de M. Wenceslas Oryng, ancien président de l'Association internationale des journalistes accrédités auprès de la Société des Nations.

— En *Inde*, inondations dans la province d'Orissa : 29 morts, 2 300 000 sinistrés, 9 000 kilomètres carrés de terres submergées.

— Au *Pakistan*, inondations de l'Indus au nord de Karachi. Nombreux villages submergés, récoltes de coton anéanties.

— Au *Mexique*, des inondations ravagent la banlieue Nord de Mexico. 40 000 familles sans abri, 1 300 000 dollars de dégâts.

— A *Belgrade*, réception officielle du roi Paul et de la reine Frederika de Grèce par le maréchal Tito. 100 000 personnes acclament les souverains.

— L'*U. R. S. S.* libère 1 365 prisonniers de guerre japonais, parmi lesquels le général Yamada, ancien commandant en chef en Mandchourie.

— Au *Caire*, le leader de l'Istiqlal, Allal El Fassi rejette le compromis d'Aix-les-Bains, refuse de rencontrer à Rome les délégués du parti qui l'ont négocié et réclame le retour sur le trône de l'ex-sultan Ben Youssef sans aucune condition.

— A la Conférence sino-américaine de *Genève*, la Chine annonce la libération de 12 des 29 ressortissants américains qu'elle détient pour divers motifs.

— A *Monaco*, 13 des 16 membres du Conseil national démissionnent pour protester contre la réintégration de MM. Crovetto et Solamito.

— A Noordwijk (*Pays-Bas*), réunion des six ministres des Affaires étrangères des pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Une Union douanière, et, par la suite, un marché européen des Six, est mise à l'étude.

— A *Detroit* (Etats-Unis), fin de la grève des 20 000 ouvriers de l'automobile de la Compagnie Bendix.

— En *Turquie*, à la suite de l'attentat de *Salonique*, de violentes manifestations antihelléniques se déroulent en Turquie. A Istanbul, les magasins grecs sont saccagés, les églises grecques incendiées; 12 milliards de dégâts, 500 arrestations, 600 blessés. A Smyrne, incendie et pillage du consulat de Grèce, du pavillon grec à la Foire internationale, de deux navires grecs et de l'église grecque : importants dommages, nombreuses arrestations.

A Izmir, pillage des maisons des officiers grecs de l'O. T. A. N. Le gouvernement décrète l'état de siège et convoque l'Assemblée nationale. La Grèce dépose une plainte à l'O. T. A. N. et prend d'importantes mesures pour empêcher des représailles antiturques.

— A *Washington*, par la voie de son ambassadeur, Israël déclare accepter le plan américain proposé pour la pacification israélo-arabe.

MERCREDI 7. — Le préfet de police de Paris ordonne la saisie de l'hebdomadaire *France-Observateur*, à propos d'un article de M. Claude Bourdet sur l'Afrique du Nord intitulé : « Pas de contingent dans votre guerre ».

— A Lille, ouverture des trois Journées d'études sur l'éducation de base outre-mer, organisées par M. l'abbé Catrice, ancien conseiller de l'Union française.

— A Constantine, le tribunal militaire condamne à mort 23 terroristes reconnus coupables de l'attaque de Khenchela le 1er novembre 1954.

— A Paris, ouverture du premier Congrès scientifique international du tabac. Il étudiera les possibilités d'amélioration de la culture du tabac. 25 pays y sont représentés.

— A Avignon, ouverture, jusqu'au 11, du premier Congrès international de langue et de littérature du midi de la France. 225 professeurs d'Universités y représentent 20 nations.

— Ouverture, à Versailles, jusqu'au 9, de la session du Centre de pastorale liturgique. 400 prêtres et religieux y étudient la Pastorale des funérailles sur ce thème : « La cérémonie des funérailles doit retrouver son caractère de mystère chrétien ».

A L'ÉTRANGER. — A *Rome*, en l'absence de son leader, le Comité exécutif de l'Istiqlal décide l'envoi d'une délégation à Madagascar, auprès de l'ex-sultan Ben Youssef, et délègue au Caire deux émissaires pour mettre Si Allal El Fassi au courant de la situation.

— En *U. R. S. S.*, 11 ambassadeurs occidentaux visitent la centrale atomique soviétique, près d'Obrinskoje, à 106 kilomètres au sud-ouest de Moscou. M. Joxe, ambassadeur de France, la visitera demain avec d'autres personnalités.

— Suivant l'exemple de l'U. R. S. S. et des autres démocraties populaires, la *Hongrie* décide de réduire ses forces armées de 20 000 hommes avant le 31 décembre.

— A *New-York*, 11 000 dockers entrent en grève; le mouvement s'étend.

— A *Londres*, la Conférence anglo-gréco-turque sur Chypre se termine sans avoir abouti. Un communiqué final annonce son ajournement.

— A *Genève*, ouverture jusqu'au 17 des Xe Rencontres internationales organisées avec le concours de l'U. N. E. S. C. O. Thème : « La culture est-elle mise en péril par les techniques modernes de diffusion ? ». L'U. R. S. S. y participe pour la première fois.

— A *Buenos-Aires*, en vue de la « défense de la Constitution et des conquêtes sociales du péronisme », la C. G. T. argentine organise des milices populaires qui seront mises à la disposition de l'armée.

JEUDI 8. — A Nantes, lock-out général des industries navales et mécaniques. Reprise du travail aux Forges de Basse-Indre.

— Fin des entretiens de Madagascar. Le général Catroux obtient l'accord de l'ex-sultan Ben Youssef sur le plan français arrêté à la suite des consultations franco-marocaines d'Aix-les-Bains. La délégation marocaine s'envole de Tananarive pour Paris.

— A L'ÉTRANGER. — A *Santiago du Chili*, ouverture du VIe Congrès panaméricain de l'enseignement catholique. Thème : « La formation sociale des élèves ». Il se terminera le 16 septembre.

— Arrivée à *Moscou* du chancelier Adenauer.

— Mort du cardinal Jean de Jong, archevêque d'*Utrecht* (Pays-Bas), des suites d'une crise cardiaque. Né à Nes (îles d'Ameland), le 10 septembre 1885, ordonné prêtre le 15 août 1908, professeur en 1914 au Séminaire de Rijsenburg d'Utrecht, dont il prit la direction en 1931, chanoine pénitencier du Chapitre cathédral en 1933, il fut nommé archevêque titulaire de Rhusium et coadjuteur avec future succession de Mgr Jansen, archevêque d'Utrecht, le 3 août 1935. Il succéda à Mgr Jansen, démissionnaire, le 6 février 1936, et fut créé cardinal-prêtre, du titre de Saint-Clément, au Consistoire du 18 février 1946. (*La D. C.* a publié sa biographie en 1946, col. 188, à l'occasion de son élévation au cardinalat).

— Aux *Etats-Unis*, la grève des dockers gagne Baltimore, Philadelphie et Boston, et menace le Canada. Tous les ports de l'Amérique du Nord sont menacés de paralysie.

— Au *Japon*, libération par les Alliés de 33 criminels de guerre japonais. 538 sont encore détenus dans la prison de Sugamo.

— A Khenifra (*Maroc*), arrestation de 13 Marocains ayant participé à l'embuscade où furent massacrés les trois journalistes français.

— Au *Caire*, après s'être entretenu avec les délégués de l'Istiqlal, Si Allal El Fassi approuve les résolutions prises à Rome par le Comité exécutif du parti nationaliste marocain.

— Tension entre le *Pérou* et l'*Equateur* à propos du problème frontalier entre les deux pays. Le Pérou concentre des troupes à la frontière équatorienne.

— A *Genève*, ouverture, jusqu'au 10, du XIe Congrès de la Fédération internationale des Syndicats chrétiens d'employés. 150 délégués de pays européens et sud-américains y assistent.

— Annonce de la mort, à l'hôpital de *Split*, de Mgr André Stambuk, évêque auxiliaire de Hvar (Yougoslavie), récemment nommé. Il avait été sacré le 4 août dernier.

— M. Hugon Hanke, premier ministre du gouvernement polonais en exil, qui siège à Londres, rentre soudainement en *Pologne*.

— A *La Haye*, ouverture jusqu'au 11 du premier Congrès de l'Union européenne féminine. Il réunit des représentantes des partis démocrates chrétiens de différents pays et étudiera le plan de la femme dans la vie économique, sociale et politique.

VENDREDI 9. — A Paris, ouverture jusqu'au 14 de la Semaine internationale du cuir. 500 exposants français et étrangers.

— La délégation marocaine composée de MM. Bekkaï, Ben Slimane et Moulay Hassan, retour de Madagascar, arrive à Paris.

— A Antsirabé, dernier entretien Catroux-Ben Youssef. Un procès-verbal de l'accord intervenu est établi et signé par les deux parties.

A L'ÉTRANGER. — A *Rome*, ouverture, jusqu'au 17, du Congrès mondial des producteurs agricoles. Ordre du jour : les excédents agricoles, les échanges internationaux. 27 nations y sont représentées.

— Au Japon, 44 000 ouvriers de la métallurgie entrent en grève.

— A *New-York*, le Conseil de sécurité de l'O. N. U. adopte à l'unanimité (U. R. S. S. comprise) la résolution occidentale sur Gaza, décide la création d'une zone de séparation entre les armées israélienne et égyptienne, et la reprise des pourparlers suspendus, le 24 août, entre les deux Etats et le général Burns, représentant de l'O. N. U.

— A *Casablanca*, une bombe explose aux Carrières centrales. 3 morts, 4 blessés tous Marocains.

— A *Moscou*, ouverture des entretiens germano-soviétiques. Y participent : du côté allemand, le chancelier Adenauer assisté de MM. von Brentano et Hallstein ; du côté soviétique le maréchal Boulganine, assisté de MM. Khrouchtchev et Molotov.

— Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France élèvent au rang d'ambassades leurs légations au *Luxembourg.*

— En *Tchécoslovaquie*, mort de Mgr Jean Sramek, âgé de 85 ans, dans un camp de concentration. Né en 1870, à Grygov, près d'Olmutz, ordonné prêtre en 1897, il se signala d'abord comme journaliste. En 1899, il fut le premier président de l'Association des catholiques tchécoslovaques ; il élabora un programme chrétien-social sur les bases duquel se fonda le parti populaire catholique. En 1905, il professa à l'Université de Brno. Plus tard, il devint membre du Parlement et ministre dans trois gouvernements, puis, en 1928, représentant en charge du premier ministre. En 1939, il put fuir devant l'invasion hitlérienne et se réfugia à Londres, où il présida le gouvernement tchécoslovaque en exil. Rentré en 1945 en Tchécoslovaquie, il fut vice-premier ministre, poste qu'il conserva même dans les débuts de la présidence de M. Gottwald. Arrêté en 1948, il était depuis dans un camp de concentration.

— Les dernières troupes françaises en *Autriche* quittent Vienne. La France abandonne à l'Autriche ses installations et ses réserves de matériel militaires, ainsi que 350 logements construits pendant l'occupation. Les troupes russes quittent Baden, près de Vienne, siège de leur quartier général.

— Mort de Mgr Luc-Guillaume Castillo Hernandez, archevêque de Caracas et primat du *Venezuela*. Né le 10 février 1879, à San Casimiro, au diocèse de Calabozzo, ordonné prêtre le 15 janvier 1905, nommé évêque de Coro le 19 janvier 1923 et sacré le 21 octobre suivant, promu archevêque titulaire de Rhizaeum et coadjuteur de Caracas le 10 novembre 1939, il avait succédé à Mgr Rincon Gonzalès le 13 mai 1946. Il était assistant au trône pontifical.

— Mort de Mgr Joseph Edouard McCarthy, évêque de Portland (*Etats-Unis*). Né à Waterbury, au diocèse de Hartford, le 14 novembre 1876, ordonné prêtre le 4 juillet 1903 ; il avait été nommé évêque de Portland le 13 mai 1932 et sacré le 24 août suivant.

— A *Boston* (Etats-Unis), mort de Mgr Thomas Jean Feeney, S. J., évêque titulaire d'Agnus et vicaire apostolique des îles Caroline et Marshall, dans l'océan Pacifique. Né à Boston le 4 septembre 1894, ordonné prêtre le 23 juin 1927, il avait été élu le 10 mai 1951 et sacré le 8 septembre suivant.

SAMEDI 10. — Au Cannet-des-Maures (Var), le journaliste Gaston Thierry se tue dans un accident d'auto. Il avait, avant-guerre, collaboré au *Petit Parisien*, fondé l'hebdomadaire *Ciné-Monde* et dirigé la rubrique cinéma de *Paris-Soir*. Il était âgé de 73 ans.

— En désaccord avec le groupe de l'A. R. S. (Action républicaine et sociale) à l'Assemblée nationale, sur le retour de l'ex-sultan Ben Youssef, M. Bendjelloul, député de Constantine, lui adresse sa démission.

— A Lyon, attribution du prix Xavier-Forneret au romancier Jean Duperray, pour son livre : *Harengs frits au sang*.

A L'ÉTRANGER. — A *Genève*, réalisation d'un accord sino-américain sur le retour de tous les prisonniers civils retenus dans les deux pays. L'Inde, pour la Chine, et la Grande-Bretagne, pour les Etats-Unis, veilleront à ces rapatriements.

— En *Turquie*, à la suite des émeutes antihelléniques des 6 et 7 septembre, le gouvernement prend des mesures draconiennes : 3 généraux suspendus, 8 gouverneurs et chefs de la police licenciés, 2 057 émeutiers traduits en Cour martiale. Le ministre de l'Intérieur, le directeur général de la police et le préfet de police d'Istanbul contraints de démissionner. Convocation extraordinaire lundi de l'Assemblée nationale.

— A *Prague*, ouverture de l'Exposition philatélique internationale. 23 pays y sont représentés.

— Au *Maroc*, sur proposition du résident général, le maghzen signe deux dahirs instituant l'un la liberté syndicale pour tous les Marocains, l'autre les Comités sociaux d'entreprises. Par mesure de sécurité, 400 familles françaises évacuent la médina de *Meknès* et sont hébergées temporairement dans les écoles.

DIMANCHE 11. — Le Comité des « Cinq » reçoit le général Catroux et M. Yrissou, retour de Madagascar, et se déclare en complet accord avec les résultats de leur mission.

— A Orly, départ de la délégation de l'Istiqlal (MM. Hadj Omar Abdeljallil et Abderhaïm Bouabid) pour Madagascar, où elle s'entretiendra avec l'ex-sultan Ben Youssef. A Antsirabé, entretien entre la délégation du parti démocratique de l'indépendance (MM. Bendjelloun et Boutaleb) et Ben Youssef.

A L'ÉTRANGER. — Au *Cambodge*, un million d'électeurs élisent les 91 députés qui formeront l'Assemblée nationale.

— *L'Osservatore Romano* annonce la nomination de Mgr Eladio Vicuna Aranguiz, ancien curé du Bon-Pasteur à Santiago du Chili, comme évêque de Chillan (*Chili*).

LUNDI 12. — A Bordeaux, mort du romancier Raymond Guérin, âgé de 50 ans. Entre autres œuvres, il avait publié *L'apprenti*, *Les poulpes*, *Quand vient la fin*, et rédigé durant quelques temps la chronique littéraire de *la Nouvelle Revue Française*.

— A Nantes, grève générale de vingt-quatre heures des métallurgistes et meeting réunissant 20 000 grévistes. A Hénin-Liétard, grève d'avertissement de vingt-quatre heures des 15 000 mineurs du bassin du Nord et du Pas-de-Calais.

— M. François de Panafieu est nommé ministre délégué à la Résidence générale de France au Maroc, en remplacement de M. Burin des Rosiers, démissionnaire.

— Publication au *Journal Officiel* du décret du 12 septembre prononçant la dissolution du parti communiste algérien.

— Le gouvernement nomme le général de Larminat inspecteur général des troupes outre-mer, poste qu'il avait déjà occupé et dont il fut relevé le 2 juillet 1947. Le général de Larminat a fait la guerre de 1914-1918 dans l'infanterie. Capitaine en 1917, il fit la campagne du Maroc en 1920-1922, dans l'infanterie coloniale ; servit en Mauritanie de 1922 à 1926 et en Indochine de 1928 à 1931. Chef d'état-major du commandant en chef de l'Orient méditerranéen en 1939, il fut arrêté pour faits de résistance, s'évada et se mit à la disposition du général de Gaulle. En août 1940, il organisa, à Léopoldville, le ralliement à la France libre de l'Afrique équatoriale française. Promu général de brigade, puis général de division en 1941, il fut l'adjoint du général Catroux en Syrie. En 1943, nommé chef d'état-major général des Forces françaises libres, il fit la campagne d'Italie. En octobre 1944, placé au commandement des forces françaises du front de l'Ouest, il libéra les principaux ports atlantiques, où s'était concentrée la dernière résistance allemande. Promu général d'armée en 1953, le général de Larminat est grand-officier de la Légion d'honneur, titulaire de la médaille de la Résistance et commandeur de l'Ordre du Bain.

— A Versailles, ouverture de la session annuelle d'étude des aumôniers de la J. O. C. et de l'A. C. O. Elle étudiera les conditionnements actuels du salut des jeunes travailleurs, puis le rôle sacerdotal des aumôniers dans la vie du militant chrétien adulte. 700 aumôniers y participent.

A L'ÉTRANGER. — A *Bruxelles*, ouverture, jusqu'au 18, du Congrès des bibliothécaires et documentalistes organisé sous le patronage de l'U. N. E. S. C. O. Thème : « Les tâches et les responsabilités des bibliothèques et des centres de documentation dans la vie moderne ». 800 délégués de 50 pays y assistent.

— A *Trieste*, ouverture, jusqu'au 17, du premier Congrès des universitaires d'Europe. Il étudiera les problèmes de la défense de la culture générale et du développement de l'esprit européen. 16 pays y sont représentés. MM. René Mayer, André François-Poncet et Jean Monnet y prendront la parole pour la France.

— A *Tunis*, M. Ben Ammar donne sa démission de premier ministre, poste qu'il occupait depuis le 8 août 1954.

— Au *Cambodge*, aux élections d'hier, succès écrasant du parti de la communauté socialiste populaire de l'ex-roi Norodom Sihanouk ; il obtient la totalité des 91 sièges de l'Assemblée nationale, dans laquelle aucun parti de l'opposition ne sera représenté.

— A *Bruxelles*, mort de l'écrivain belge Gustave Van Zype, âgé de 87 ans. Doyen de l'Académie de langue et de littérature françaises de Belgique, il en fut, de sa fondation, en 1921, jusqu'en 1946, le secrétaire perpétuel.

— Annonce de la création en *Argentine* d'un nouveau parti politique, le « Mouvement travailliste chrétien », que préside le général en retraite Velazco.

— L'Assemblée nationale de *Turquie* vote le maintien de l'état de siège pour six mois dans les provinces d'Ankara, Istanbul et Smyrne. Le gouvernement turc exprime au gouvernement grec ses « profonds regrets » pour les émeutes antihelléniques, promet la punition exemplaire des coupables et l'assure que toutes les victimes seront indemnisées.

— A *Venise*, ouverture, jusqu'au 16, du XVIIIe Congrès international de l'histoire de l'art. 800 savants et professeurs y représentent 26 nations.

— A *New-York*, le Syndicat des dockers ordonne la grève générale dans tous les ports de l'Atlantique.

— A *Milan*, ouverture, jusqu'au 17, du Ve Congrès international pour la liberté de la culture. Thème : « L'avenir de la liberté ». 150 délégués venus de 30 pays y assistent.

— *L'Osservatore Romano* annonce la nomination de Mgr Laurent Morin, vicaire général de l'archidiocèse de Montréal, comme évêque titulaire d'Arsamosata et auxiliaire du cardinal Léger, archevêque de Montréal (*Canada*).

MARDI 13. — Le gouvernement décrète des mesures en faveur des 80 000 jeunes gens rappelés sous les drapeaux pour le renforcement du dispositif de sécurité en Afrique du Nord : garantie de l'emploi, bénéfice de la Sécurité sociale et des Allocations familiales, délais pour le paiement des impôts, permissions pour les étudiants.

— Publication au *Journal Officiel* des décrets : 1° du 17 août, nommant M. Géraud Jouve ambassadeur de France en Finlande ; 2° du 10 septembre, nommant ambassadeurs de France MM. Jean-Paul Garnier, en Turquie ; Philippe Baudet, en Argentine ; Edmond Petit de Beauverger, aux Pays-Bas ; Léon Brasseur, au Pérou ; Jacques de Blesson, en Irlande.

— Annonce de la nomination de M. Roger Seydoux comme premier haut-commissaire de France en Tunisie. (*La D. C.* a publié sa biographie en 1954, col. 1402.)

— Le gouvernement approuve les projets de M. Soustelle intéressant l'agriculture algérienne et décide : la réforme du « khamessa » ou métayage, l'aménagement du régime foncier et du crédit agricole, la mise en valeur des terres irrigables.

A L'ÉTRANGER. — A *Castel-Gandolfo*, S. S. Pie XII inaugure le IVe Congrès thomiste international. Pour la première fois, le gouvernement communiste polonais a autorisé trois religieux de l'Académie des sciences de Varsovie à y prendre part.

— A *Londres*, ouverture jusqu'au 16 de la XXIXe session d'étude de l'Institut international des civilisations différentes. Elle étudiera le développement d'une classe moyenne urbaine et rurale dans les pays tropicaux.

— En *U. R. S. S.*, réalisation d'un accord entre le maréchal Boulganine et le chancelier Adenauer, qui clôture les entretiens germano-russes de Moscou, et décide : l'établissement de relations diplomatiques entre l'U. R. S. S. et la République fédérale de l'Allemagne de l'Ouest, lorsque les Parlements l'auront ratifié ; la revision des condamnations infligées aux 10 000 prisonniers allemands encore détenus en U. R. S. S. comme « criminels de guerre » et leur rapatriement progressif.

— Au *Canada*, annonce de la mort, survenue au mois d'août, du jeune anthropologue français Claude Dumont-Desgoffe. Agé de 28 ans, il se consacrait à l'étude des Esquimaux ; le gouvernement canadien l'avait chargé d'une mission d'étude ; il avait reçu une aide importante de l'Institut américain des études arctiques. Il a péri noyé au cours d'une traversée en canoë de la baie d'Hudson.

30 oct. 1955. N° 1211. — Nouvelle série : N° 298

SOMMAIRE

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le directeur :* A. MICHELIN.